

## TABLE DES MATIERES

### Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2024

1.	Appel.....	1491
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	1491
3.	Communications de la Présidente .....	1493
4.	Communications et réponses de la Municipalité.....	1493
5.	Postulat n°PO22.01REP Rapport sur le postulat PO22.01PO du 3 février 2022 de Monsieur le Conseiller communal Stéphane BALET et Consorts, intitulé « Quel avenir pour la Police régionale du Nord vaudois (PNV) ? » .....	1493
6.	Préavis n° PR24.17PR concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 300'000.- pour financer le déploiement d'un système de gestion des actifs basé sur la donnée pour les infrastructures gaz et électricité (Asset Management) Rapporteur : M. Kevin DELAY .....	1495
7.	Préavis n° PR24.21PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 885'000.-, dont la charge nette pour la Ville est de CHF 660'000.-, pour des améliorations techniques à la patinoire et aux piscines et de crédit d'étude de CHF 90'000.- en vue de la réalisation d'un nouveau Pôle sportif des Rives Rapporteur : M. Bart WIND.....	1496
8.	Préavis n° PR24.22PR concernant l'adoption du règlement sur la taxe de séjour. Nous sommes en présence des rapports de la commission ad hoc et de la Commission des finances. Présidente de la COFI : Mme Sophie MAYOR Rapporteur : M. Joël WAEGER .....	1499
9.	Postulat n°PO24.09PO Postulat de M. Laurent ROQUIER « Des caméras de surveillance pour garder la maîtrise sur nos lieux publics » .....	1502
10.	Interpellations, simples questions et vœux .....	1508
10.1	Une interpellation de Mme la Conseillère Gloria CAPT et M. le Conseiller Julien WICKI (Fermeture de Manor Food) .....	1508
10.2	Une interpellation de Mme la Conseillère Apolline CARRARD (Fermetures de plusieurs commerces au centre-ville).....	1510
10.3	Une interpellation de Mme la Conseillère Maude EHRBAR (Quelles mesures pour dynamiser le Centre-ville et soutenir les enseignes locales ?).....	1516
10.4	Une question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Politique d'Yverdon) .....	1517
10.5	Une interpellation de Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT (Protection des consommateurs d'eau d'Yverdon-les-Bains : qu'en est-il de la problématique du Chlorothonil ?) .....	1518
10.6	Une interpellation de Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER (Commissions extra-parlementaires).....	1520
10.7	Une interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (L'office de Poste des Moulins est-il menacé ?) .....	1522
10.8	Une interpellation de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Comment la Ville d'Yverdon-les-Bains peut-elle empêcher la suppression de l'arrêt de train de Champ-Pittet ?).....	1523
10.9	Une question de M. le Conseiller Martin LOOS (Quid du réaménagement de l'avenue des Sports ?).....	1525

---

10.10	Une interpellation de M. le Conseiller Martin LOOS (Accessibilité des Transports publics yverdonnois en mobilité réduite).....	1526
10.11	Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Passage mobilité douce sous la voie de chemin de fer le long du Mujon, à quand les travaux ?).....	1529
10.12	Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Pont du Mujon – Rue St-Georges quand les joints seront-ils refaits ?).....	1530
10.13	Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Asphalte carrefour rue d'Orbe-Curtill-Maillet-Cheminet, pourquoi n'a-t-on pas bétonné cet endroit sensible ?).....	1530
10.14	Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Chaussée à proximité de Stoll, quand ce passage sera-t-il remis en état ?).....	1531
10.15	Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Trottoir chaussée de Treycovagnes, où en est le projet AggloY sur ce secteur ?).....	1531
10.16	Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Élargissement passage entre la rue du 24 janvier et le chemin de Fontenay, combien de temps faudra-t-il encore pour que le passage soit élargi ?).....	1532
10.17	Une question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Passage de mobilité entre la tour Invictus et Clendy-Dessous).....	1533
10.18	Une interpellation de Mme la Conseillère Pascale FISCHER & Consorts (Pour un accueil des enfants répondant enfin aux besoins des familles yverdonnoises).....	1534
10.19	Une question de M. le Conseiller Xavier FISCHER (Pour une Fondation Yverdonnoise du Logement (FYL) véritable acteur de la politique yverdonnoise du logement).....	1537
10.20	Interpellation de M. le Conseiller David RYCHNER (Les conditions de travail des professionnelles de l'accueil en milieu familial de jour).....	1538
10.21	Une interpellation de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Soutenir l'UNRWA et le CICR dans leurs missions humanitaires).....	1541

---

Les procès-verbaux sont disponibles sur  
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 octobre 2024

**Présidence**

Madame Anita ROKITOWSKA, Présidente

**Ouverture**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,  
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,  
Cher Public,

Il est 19 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

---

**1. APPEL**

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

**Membres excusé·e·s :**

Mmes et MM. les Conseillers : Khéna BALET, Gilles DE MONTMOLLIN, Rosario DI FIORE, Joëlle DRUEY, Pascal GAFNER, Paul-Camille GENTON, Anne GILLARDIN GRAF, Philippe GRUET, Aurélie-Maude HOFER, Alain JOTTERAND, Aïsha OUTEMZABET, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Patricia VALCESCHINI

**Membre absent :**

M. le Conseiller Guiseppo ALFONZO

Membres présent·e·s	<b>86</b>
Membres excusé·e·s	<b>13</b>
Membres absent·e·s	<b>1</b>
Effectif actuel	<b>100</b>

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER est annoncée avec du retard pour cette séance.

---

**2. APPROBATION DE  
L'ORDRE DU JOUR**

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons tout d'abord les interpellations et simples questions reportées de la séance du 12 septembre 2024 :

- 10.1 Interpellation de Mme la Conseillère Gloria CAPT et M. le Conseiller Julien WICKI (Fermeture de Manor Food)
- 10.2 Interpellation de Mme la Conseillère Apolline CARRARD (Les fermetures de plusieurs commerces au Centre-ville)
- 10.3 Interpellation de Mme la Conseillère Maude EHRBAR (Quelles mesures pour dynamiser le Centre-ville et soutenir les enseignes locales ?)

- 10.4 Question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Politique d'Yverdon)
- 10.5 Interpellation de Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT (Protection des consommateurs d'eau d'Yverdon-les-Bains : qu'en est-il de la problématique du Chlorothalonil ?)
- 10.6 Interpellation de Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER (Commissions extra-parlementaires)
- 10.7 Interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (L'office de Poste des Moulins est-il menacé ?)
- 10.8 Interpellation de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Comment la Ville d'Yverdon-les-Bains peut-elle empêcher la suppression de l'arrêt de train de Champ-Pittet ?)
- 10.9 Question de M. le Conseiller Martin LOOS (Quid du réaménagement de l'avenue des Sports ?)
- 10.10 Interpellation de M. le Conseiller Martin LOOS (Accessibilité des Transports publics yverdonnois en mobilité réduite)
- 10.11 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Passage mobilité douce sous la voie de chemin de fer le long du Mujon, à quand les travaux ?)
- 10.12 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Pont du Mujon – Rue St-Georges quand les joints seront-ils refaits ?)
- 10.13 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Asphalte carrefour rue d'Orbe-Curtill-Maillet-Cheminet, pourquoi n'a-t-on pas bétonné cet endroit sensible ?)
- 10.14 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Chaussée à proximité de Stoll, quand ce passage sera-t-il remis en état ?)
- 10.15 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Trottoir chaussée de Treycovagnes, où en est le projet AggloY sur ce secteur ?)
- 10.16 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Élargissement passage entre la rue du 24 janvier et le chemin de Fontenay, combien de temps faudra-t-il encore pour que le passage soit élargi ?)
- 10.17 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Cyberattaque à Yverdon)
- 10.18 Question de M. Laurent ROQUIER (Passage de mobilité entre la tour Invictus et Clendy-Dessous)

Toujours au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons ensuite les nouvelles interpellations et simples questions :

- 10.19 Interpellation de Mme la Conseillère Pascale FISCHER et Consorts (Pour un accueil des enfants répondant enfin aux besoins des familles yverdonnoises)
- 10.20 Question de M. le Conseiller Xavier FISCHER concernant le traitement du postulat n° PO22.10PO du 30.10.2022, de M. Xavier FISCHER et Csts (Pour une Fondation Yverdonnoise du Logement (FYL) véritable acteur de la politique yverdonnoise du logement)
- 10.21 Interpellation de M. le Conseiller David RYCHNER (Les conditions de travail des professionnelles de l'accueil en milieu familial de jour)
- 10.22 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Restaurons l'image du kiosque rouge)
- 10.23 Interpellation de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Soutenir l'UNRWA et le CICR dans leurs missions humanitaires)

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

L'ordre du jour qui nous est proposé ne respecte pas notre règlement en son article 67, alinéa 3. Dans le but de ne pas allonger ce point de l'ordre du jour, je m'en tiens à cette seule déclaration de non-conformité. Merci pour votre attention.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

**3. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE**

*Information*

En tenant compte du point 10 à l'ordre du jour, il est possible que nos discussions s'étendent. Afin d'assurer le confort de chacune et de chacun, une pause sera prévue au cours de la soirée.

**4. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Non, nous n'avons pas de réponse à fournir à ce stade du Conseil, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller Daniel COCHAND, dans la mesure où la Municipalité n'a pas de communication, vous ne pouvez pas intervenir à ce point. Il n'y a pas de réponse, donc vous ne pouvez pas intervenir, M. le Conseiller.

Nous passons donc au point 5.

**5. POSTULAT N°PO22.01REP**

*Discussion s/nomination d'une commission*

**RAPPORT SUR LE POSTULAT PO22.01PO DU 3 FÉVRIER 2022 DE MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL STÉPHANE BALET ET CONSORTS, INTITULÉ « QUEL AVENIR POUR LA POLICE RÉGIONALE DU NORD VAUDOIS (PNV) ? »**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

J'ouvre la discussion sur le rapport PO22.01REP de la Municipalité, respectivement sur la nomination d'une commission pour préavis de la prise d'acte de ce rapport. J'ouvre la discussion sur cette proposition.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité pour la clarté et la précision des informations fournies dans le rapport relatif au postulat concernant l'avenir de la Police régionale. Après avoir pris connaissance de ce document, je souhaite vous exprimer ma satisfaction quant aux réponses apportées, qui éclairent de manière détaillée les conséquences structurelles et financières du retrait de la commune d'Orbe de l'association intercommunale.

En particulier, j'apprécie les mesures prises pour compenser les effets de ce départ, notamment les ajustements en matière de personnel et les économies réalisées, tout en maintenant, je cite le

rapport, une structure opérationnelle et efficace. La nouvelle péréquation prévue pour 2025 réduira partiellement les coûts pour Yverdon-les-Bains tout en maintenant la collaboration régionale.

Cependant, certaines communes dépendant de la gendarmerie verront probablement leurs charges augmenter, car les frais seront répartis en fonction des besoins sécuritaires et des missions exercées par la police cantonale. Peut-être que la commune d'Orbe se rendra compte que sa sortie de la police régionale lui coûtera plus cher qu'elle ne le pensait.

Je souhaite rappeler qu'une des raisons du dépôt de ce postulat était de permettre au Conseil communal de se prononcer sur les différents aspects en lien avec la gestion du corps de police intercommunal. Souvenons-nous de la 1ère séance de budget où nous avons découvert, stupéfaits, que nous ne pouvions en rien amender le budget. Je me réjouis de la création de la Commission de sécurité, qui a redonné au Conseil communal une partie de son pouvoir décisionnel dans la gestion des enjeux sécuritaires.

Cette initiative permet un contrôle renforcé et une meilleure implication des élus dans les décisions concernant la sécurité publique. Le lien entre les autorités locales et la PNV, consolidé par cette commission, est un atout majeur pour garantir que la police régionale continue d'agir dans l'intérêt des communes membres, et en particulier de notre Ville.

Il est toutefois essentiel que les groupes politiques s'organisent et aient des échanges réguliers avec leurs représentants à la Commission de sécurité. Cela permettra de relayer les préoccupations propres à chaque groupe et d'orienter plus efficacement les décisions et recommandations de la commission.

Je ne demande pas un renvoi en commission pour le traitement de cette réponse. En tant que membre de la Commission de sécurité, je dispose de suffisamment d'informations. Cependant, le cas échéant, si le Conseil le souhaite, je ne m'y opposerai pas. En conclusion, je suis satisfait des réponses obtenues et m'en remets au Conseil pour la suite qu'il souhaite donner à ce postulat.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Le groupe socialiste et POP se joint aux félicitations que le Conseiller communal Stéphane BALET vient d'adresser à la Municipalité et dans la poursuite qu'il vient de faire, le groupe socialiste et POP propose qu'effectivement la Commission de sécurité se penche sur ce rapport, vu l'importance du rapport, vu l'importance de la thématique, et qu'elle ait l'occasion de réfléchir aux enjeux que ce postulat soulève et que la réponse de la Municipalité soulève également. C'est pourquoi le groupe socialiste vous propose de renvoyer ce rapport en commission et invite le Bureau, qui évidemment fera son choix en toute indépendance, à confier l'examen de ce rapport à la Commission de sécurité. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

J'ouvre la discussion sur cette proposition.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Au vu de la réponse très étayée de la Municipalité, le groupe PLR estime qu'il n'est pas nécessaire de renvoyer cet objet à une commission et donc acceptera simplement la prise d'acte lors du vote.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en commission du PO22.01REP est refusé par 38 non, 34 oui et 2 abstentions.

***Vote s/renvoi en  
commission pour la  
prise d'acte***

***Discussion s/prise d'acte***

Comme vous avez renoncé à la constitution d'une commission pour cette prise d'acte, j'ouvre sans

autre formalité la discussion sur la prise d'acte de ce rapport PO22.01REP.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

C'est juste un point de respect de notre règlement. Il me semble que, pour un renvoi en commission, un cinquième des membres est suffisant.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Non, M. le Conseiller, pas à ce point-là.

**Vote**

La prise d'acte du PO22.01REP est acceptée à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

**6. PRÉAVIS  
N° PR24.17PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 300'000.- POUR FINANCER LE DÉPLOIEMENT D'UN SYSTÈME DE GESTION DES ACTIFS BASÉ SUR LA DONNÉE POUR LES INFRASTRUCTURES GAZ ET ÉLECTRICITÉ (ASSET MANAGEMENT)**

**RAPPORTEUR : M. KEVIN DELAY**

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Gloria CAPT, Marceline MILLIOUD, Cécile PLAGELLAT, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Lionel BILLAUD, Kevin DELAY, Olivier DI PRINZIO, Mathias ORTEGA.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. DELAY donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**Vote**

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.17PR est accepté à la quasi-unanimité et quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

***Décision du Conseil***

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à déployer un système de gestion des actifs basé sur la donnée pour les infrastructures gaz et électricité (Asset Management) tel que décrit dans le présent préavis.

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de CHF 300'000.- lui est accordé à cet effet.

**Article 3 :** La dépense sera financée par le trésorerie générale, imputée au compte n° 86010.24 « Asset management SEY » et amortie en 5 ans.

<b>7. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR24.21PR</u></b>	<b>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 885'000.-, DONT LA CHARGE NETTE POUR LA VILLE EST DE CHF 660'000.-, POUR DES AMÉLIORATIONS TECHNIQUES À LA PATINOIRE ET AUX PISCINES ET DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 90'000.- EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU PÔLE SPORTIF DES RIVES</b> <b>RAPPORTEUR : M. BART WIND</b>
Composition de la commission (ad hoc)	Mme la Conseillère et MM. les Conseillers : Aurélie-Maude HOFER, Rosario DI FIORE, Pascal GAFNER, Martin LOOS, Yohann MEYER, Marc NICODET, Thierry VUAGNIAUX, Bart WIND.
	Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. WIND donne lecture des conclusions du rapport.
<i>Discussion sur article 1</i>	<b><u>Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :</u></b>
	La discussion est ouverte sur l'article 1.
	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	L'article 1 est accepté à la quasi-unanimité et 2 abstentions.
<i>Discussion sur article 2</i>	<b><u>Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :</u></b>
	La discussion est ouverte sur l'article 2.
	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	L'article 2 est accepté à la quasi-unanimité et une abstention.
<i>Discussion sur article 3</i>	<b><u>Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :</u></b>
	La discussion est ouverte sur l'article 3.
	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	L'article 3 est accepté à la quasi-unanimité et une abstention.
<i>Discussion sur article 4</i>	<b><u>Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :</u></b>
	La discussion est ouverte sur l'article 4.
<i>Proposition d'amendement</i>	<b><u>M. le Conseiller Bladimir MENESES :</u></b>
	Il est évident que les installations de la patinoire et des piscines doivent être mises à jour pour garantir un service satisfaisant à leurs usagères et usagers. Dans le cas de la patinoire, cela devra, d'un côté, contribuer à empêcher une subite et prolongée interruption des prestations à cause de la vétusté des installations et, d'un autre côté, très important aussi, à diminuer de manière sensible les déperditions énergétiques.
	Quant aux deux pré-études, elles doivent, comme le dit le rapport de commission, permettre à ce Conseil de rester maître de la politique décisionnelle du projet en déterminant les critères fondamentaux du nouveau projet sportif.
	Tous les membres de ce Conseil s'accordent à dire que notre Ville a besoin d'équipements sportifs fonctionnels qui permettent à la population yverdonnoise et aux classes scolaires de se dépenser, de s'épanouir physiquement. Cependant, la conception de ce futur pôle sportif, comme tout projet d'envergure, se doit d'intégrer les principes de la planification écologique. Pour minimiser l'empreinte carbone, réduire la consommation énergétique et par conséquent, diminuer les coûts. Il est essentiel que ce pôle respecte les normes de sobriété et d'efficacité énergétique, tout en étant

construit avec des matériaux économes en ressources.

Pour ces raisons, le groupe Vert-e-s et solidaires propose un amendement à l'article 4 du préavis mentionné, qui prend en compte ces considérations. Je vais le lire. Je ne sais pas si vous voulez l'afficher. Alors, la Municipalité est autorisée à financer deux pré-études en vue de la réalisation d'un nouveau pôle sportif des Rives, avec pour objectif une gestion sobre et efficace de l'énergie, des matériaux et des ressources financières. Merci.

*Discussions  
s/amendement*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement à l'article 4 de la part du groupe Vert-e-s et solidaires que vous voyez affiché à l'écran.

J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Je ne comprends pas vraiment l'objectif de cet amendement, sachant que c'est la même majorité qui est actuellement dans la Municipalité que celle qui fait la proposition d'amendement, à croire qu'ils ne se font pas confiance entre eux-mêmes. Je pense que j'ai toute confiance en cette Municipalité progressiste pour appliquer les meilleurs critères écologiques de gestion sobre des matériaux, et donc, il me semble que cet amendement est parfaitement inutile, puisque nous avons déjà une Municipalité dont c'est la première ambition.

**M. le Conseiller Pierre-André MICHOUUD :**

Je comprends tout à fait le souci mis en avant par le groupe Vert-e-s et solidaires, mais je trouve que le texte, à ce moment-là, n'est pas très juste. Si l'on est autorisé à faire des pré-études, dans une pré-étude il y a beaucoup d'objectifs visés. Donc, simplement dire « avec pour objectif une gestion sobre et efficace de l'énergie », c'est commencer à mettre une limite à la pré-étude, et on ne sait pas exactement ce à quoi on veut arriver avec une pré-étude. Donc, soit on liste absolument tous les objectifs, en mettant une notion écologique, soit, à mon avis, l'article 4 tel que présenté est bien suffisant, car, de toute façon, chaque fois que l'on fait une étude, et chaque fois qu'on fait un projet, c'est une obligation de suivre une gestion sobre et efficace de l'énergie, c'est une obligation que nous avons autant au niveau communal, surtout cantonal et fédéral. Pour moi, soit on liste tous les objectifs d'une pré-étude, soit on ne met rien du tout. Et pour moi, le texte, tel que présenté sans amendement, est assez clair.

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

Je trouve aussi un peu dans l'idée de mon préopinant, que cette phrase n'apporte pas grand-chose. J'espère que, quoi que l'on fasse, on ait toujours ces objectifs-là : une gestion sobre et efficace de l'énergie, des matériaux et des ressources financières est quelque chose qui va de soi, et donc, on pourrait l'ajouter à tous les articles que nous voterons d'ici la fin des temps. Donc je pense que ça n'apporte pas grand-chose, et, comme l'a dit mon préopinant, il y a sûrement d'autres objectifs. Cette phrase n'apporte rien, je propose de ne pas la mettre.

*Vote s/amendement*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

La proposition d'amendement est refusée par 35 non, 31 oui et 10 abstentions.

*Discussion sur article 4*

La proposition d'amendement étant refusée, j'ouvre la discussion sur l'article 4.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

L'article 4 est accepté à la quasi-unanimité et quelques abstentions.

*Discussion sur article 5***Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La discussion est ouverte sur l'article 5.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

L'article 5 est accepté à la quasi-unanimité et quelques abstentions.

*Discussion sur article 6***Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La discussion est ouverte sur l'article 6.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

L'article 6 est accepté à la quasi-unanimité et quelques abstentions.

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**Vote**

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.21PR est accepté à la quasi-unanimité et quelques abstentions.

**M. le Municipal François ARMADA :**

Voilà, tout d'abord, je tiens à remercier ce Conseil de la confiance qu'il nous témoigne en acceptant ce préavis. Comme cela a été dit, il permettra effectivement d'aller assez rapidement vers des mesures d'amélioration au niveau des installations de production de la glace et de gestion de la billetterie, par rapport au contrôle d'accès.

Par rapport aux soucis émis par une partie de ce Conseil communal, je tiens à rassurer sur le fait que le Service des bâtiments travaille, depuis le début de cette année, dans des conditions particulières qui prennent en considération la durabilité et l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. Bien entendu, ce nouveau pôle sportif entrera dans cette ligne, avec toute une série de caractéristiques prises en compte en fonction de la typologie des travaux et de l'ampleur de ceux-ci.

Par rapport à l'étude de faisabilité, celle-ci est importante et primordiale. Le but n'est pas de venir devant ce Conseil avec un projet tout ficelé, mais ça permet de proposer, de prendre en considération des alternatives, notamment au niveau de la programmation des locaux. Aujourd'hui, c'est dans le pôle sportif, on a un certain nombre d'acteurs sportifs qui gravitent, que ce soit au niveau du pôle des Rives, que ce soit au niveau du tennis, du hockey, du foot, et même l'athlétisme. Tous ces gens-là ont des besoins qui seront identifiés par le biais de cette étude de faisabilité et puis, il y aura une priorisation qui permettra, et une coordination, qui permettra d'optimiser au maximum ce projet dans le sens d'une utilisation efficace. Il permettra aussi d'aborder des approches au niveau des modes de financement du projet, car aujourd'hui, on voit que ça bouge pas mal, on voit qu'il y a des modes de financement qui changent et puis, là aussi, les personnes qui nous accompagneront pourront aussi amener des idées ou des propositions intéressantes qui pourront être prises en compte, on voit que c'est déjà utilisé sur certains nombres de patinoires qui sont réalisées en Suisse romande.

Voilà ce que j'avais à dire par rapport à ce préavis, et je vous remercie, une fois de plus, pour votre confiance.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

### Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à effectuer des améliorations techniques à la patinoire et aux piscines afin de garantir la poursuite de leur exploitation.
- Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 885'000.-, dont CHF 660'000.- à charge nette de la Ville, lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 36030.24 « Améliorations techniques patinoire et piscine » et amortie en 10 ans.
- Article 4 : La Municipalité est autorisée à financer deux pré-études en vue de la réalisation d'un nouveau Pôle sportif des Rives.
- Article 5 : Un crédit d'étude de CHF 90'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 39020.24 « Crédit pré-étude nouveau Pôle sportif des Rives » et amortie en 10 ans.

### 8. PRÉAVIS N° PR24.22PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE DE SÉJOUR. NOUS SOMMES EN PRÉSENCE DES RAPPORTS DE LA COMMISSION AD HOC ET DE LA COMMISSION DES FINANCES.  
PRÉSIDENTE DE LA COFI : MME SOPHIE MAYOR  
RAPPORTEUR : M. JOËL WAEGER

Composition de la  
commission (ad hoc)

Mme la Conseillère et MM. les Conseillers : Patricia VALCESCHINI, Nicolas DURUSSEL, David GRANDJEAN, Onurhan KÜÇÜK, Pierre-André MICHOD, Philippe PAVID, Abdelmalek SIAIH, Joël WAEGER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. WAEGER donne lecture des éléments suivants :

La commission salue la clarification du règlement et l'application non discriminatoire de la perception de la taxe de séjour. Cependant, nous ne pouvons que regretter la position dominante que des plateformes telles qu'Airbnb et autres ont sur les communautés locales. Avec ce type de corporation, chaque mise en conformité est une difficile négociation, et nous ne pouvons que nous contenter d'une régularisation minimale.

La commission s'inquiète que des appartements sur ces plateformes hôtelières deviennent, comme à Barcelone ou à Lisbonne, un véritable marché avec des immeubles entiers mis en location sans aucun cadre légal. Pour l'instant, les autres plateformes que Airbnb échappent encore à ce règlement. C'est pourquoi la commission émet le vœu suivant : la Municipalité est invitée à déterminer s'il est possible, dans le respect du principe de proportionnalité, de dépister les autres situations irrégulières, en particulier les appartements sur le territoire communal, qui sont en location commerciale par le biais de plateformes hôtelières sur Internet par exemple. La commission souhaite également, afin d'appliquer la même politique que dans les communes alentours, déposer l'amendement suivant à l'article 5, alinéa K : le texte est modifié comme suit : « Les enfants de moins de 16 ans accompagnés d'un adulte », au lieu de 12 ans actuellement.

Nous remercions la délégation municipale pour sa présentation simple et claire des enjeux et pour

avoir répondu à toutes nos questions.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

**Mme la Conseillère Sophie MAYOR :**

La Commission a siégé le 23 septembre pour l'étude de ce préavis. La délégation municipale était composée de M. Fabrice WEBER, chef du Service des finances, que nous remercions pour sa présentation, ses réponses et les éclaircissements apportés.

La Commission des finances salue ce nouveau règlement sur la taxe de séjour. Il a le mérite d'appliquer des tarifs uniques, ce qui simplifiera sa compréhension, son utilisation et la prévisibilité financière de celles et ceux qui y sont soumis. Elle salue l'intégration du point 4 de l'annexe 1, à savoir les appartements et assimilés, ce qui permettra à notre Ville d'adhérer à la convention signée entre Airbnb et l'UCV et d'en bénéficier. Elle regrette cependant qu'aucune taxe de séjour ne soit prévue pour les résidences secondaires sur le territoire communal.

En conclusion et vœu, c'est à l'unanimité de ses membres présents et présentes que la Commission des finances vous invite à accepter ce préavis tel que présenté. Toutefois, elle formule le vœu suivant à l'adresse de la Municipalité : elle invite la Municipalité à modifier ce règlement dans le courant de l'année 2025 afin que des taxes de séjour soient également perçues pour les résidences secondaires.

*Discussion sur article 1*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La discussion est ouverte sur l'article 1.

*Discussions  
s/amendement*

Nous sommes en présence d'un amendement sur l'article n° 5 alinéa k. du règlement sur la taxe de séjour, de la part de la commission.

Je vous lis l'article 5 alinéa k. du règlement sur la taxe de séjour.

J'ouvre la discussion sur la proposition d'amendement.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

J'interviens là parce que je cherche la réponse à une question qui concerne ce sujet, mais que je n'ai pas vraiment trouvé dans le préavis ou dans ce qui nous a été dit et peut-être pour pouvoir me positionner, j'aimerais savoir, obtenir une réponse là-dessus. Qu'est-ce qu'il en est des établissements tels que La Lucarne, enfin, les sleep-in ici. Est-ce qu'ils ont une exonération ? Est-ce qu'ils sont soumis à cette taxe de séjour ? Est-ce qu'ils sont exonérés, et qu'en est-il des déclarations ? Merci.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Pour répondre à la question du Conseiller RAMCHURN, ces gens sont exonérés de la taxe de séjour.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Très bien, merci pour cette réponse. Mais alors si les gens sont exonérés, est-ce qu'ils sont aussi exonérés de la déclaration ? Là où je veux en venir, c'est qu'actuellement, les endroits comme La Lucarne, sont parmi les principaux logements des trafiquants de drogue que nous avons ici. Je pense que les citoyens d'Yverdon seront contents de savoir qu'ils financent le logement de trafiquants de drogue et surtout qu'en dormant dans ces endroits, ils peuvent dormir en tout anonymat, n'importe qui, qui se rend dans un hôtel en Suisse – peut-être que quelqu'un veut aller voir sa maîtresse dans un hôtel – il va être dans une fiche de police et ces informations sont fournies à la police. Enfin, vous et moi, n'importe qui, qui va à l'hôtel, tout ceci est déclaré, tandis que dans ces endroits, des trafiquants de drogue en situation irrégulière, qui ont des permis Schengen parfois

échus, peuvent loger incognito, à nos frais. Voilà, en tout cas c'est une réalité qu'il est bien de connaître je crois.

**M. le Conseiller Pierre-André MICHOU :**

Ah voilà, c'est juste, ça a été changé, c'est bon, le slide n'était pas le bon à l'écran. Je viens de voir qu'il a été changé. Merci beaucoup.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Je renvoie pour la deuxième partie de la question de M. RAMCHURN s'agissant de l'obligation d'annonce à l'article 6 du règlement, qui précise bien que ce sont les personnes assujetties qui sont soumises à l'obligation de règlement. Les personnes non assujetties n'y sont pas soumises.

Du coup, je répondais au Conseiller RAMCHURN et j'ai donc oublié de donner la position de la Municipalité quant à l'amendement proposé par la commission. La Municipalité ne s'oppose pas à la modification proposée par la commission, étant donné qu'elle considère que l'impact financier d'une telle modification est évidemment extrêmement faible, voire minime. Je vous remercie de votre attention.

***Vote s/amendement***

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

La proposition d'amendement est acceptée à la quasi-unanimité et un avis contraire.

***Discussion sur article 1 amendé***

J'ouvre la discussion sur l'article 1 amendé.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

***Vote***

L'article 1 amendé est accepté à la quasi-unanimité et 2 abstentions.

Article 2. Cet article n'est pas soumis au vote.

***Discussion sur l'ensemble du préavis***

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis tel qu'amendé.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Je m'en voudrais de prendre plus de temps qu'il ne faut, mais les deux commissions ayant émis des vœux, il appartient à la Municipalité de donner une idée de ce qu'elle compte faire de ces vœux-là. D'abord, pour le vœu de la commission ad hoc concernant l'extension de ce système à d'autres plateformes, vous avez vu dans le préavis qu'il s'agit d'un préavis qui est basé sur un concordat entre l'Union des Communes Vaudoises d'une part et la plateforme Airbnb d'autre part. Nous allons évidemment approcher l'UCV quant à la politique qu'elle compte mener vis-à-vis d'autres plateformes du même type qui permettraient effectivement de percevoir la taxe via d'autres canaux que celui d'Airbnb, mais sur une base similaire. Par contre, nous n'allons probablement pas entreprendre ces démarches seules, et d'ailleurs nous aurions beaucoup de mal. Une des raisons de ce concordat est que la plateforme Airbnb a demandé à n'avoir qu'un seul interlocuteur au niveau du Canton de Vaud, plutôt que 300 communes. Donc, nous allons repousser, proposer ce problème à l'Union des Communes Vaudoises pour qu'elle le traite et, avec un peu de chance, l'étende.

Concernant le vœu de la Commission des finances concernant les résidences secondaires, alors, nous avons un problème de statistiques et de définition de ce qu'est une résidence secondaire. Si on prend la définition de l'Office fédéral du développement territorial suite à la Lex Weber, une résidence secondaire, c'est tout logement de la commune qui n'est pas occupé à titre principal et qui n'est pas sur le marché de la location ou de la vente. Au 30 mars de cette année, sur les 15'545 logements de la Ville d'Yverdon, 1'600 logements correspondaient à cette définition. C'est un chiffre

assez important, plus de 10 % du parc. En revanche, la loi vaudoise considère un résident secondaire uniquement s'il passe au moins 90 nuits par année dans cette résidence secondaire. À cette condition, cette personne est ensuite soumise à une obligation d'annonce de résidence secondaire. Elle le fait, ou elle ne le fait pas. Nous avons en tout cas beaucoup beaucoup moins, je n'ai pas le chiffre précis, on en a énormément moins que les 1'600 logements que la LRS considère comme étant la statistique de la Ville.

Nous allons nous attaquer au problème, mais je ne vous promets pas qu'on arrivera courant 2025 avec déjà une modification du règlement à cet effet. Vous avez ceci dit raison, les communes qui ont un grand stock de résidences secondaires et qui fonctionnent beaucoup sur les résidences secondaires et le tourisme perçoivent une taxe de séjour pour cet usage-là. Il s'agira de savoir si on veut faire de même, sachant qu'une des populations principales qu'on risque d'affecter avec une telle taxe de résidence secondaire serait une population étudiante à Yverdon. Donc il s'agira de voir si on a envie de faire ça ou pas. En d'autres mots, nous reviendrons vers vous, Mme la Présidente de la Commission des finances. Je vous remercie de votre attention.

**Vote****Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.22PR tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission ad hoc et la Commission des finances pour leur travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article           Le nouveau règlement sur les taxes de séjour est adopté tel qu'amendé :  
1 amendé :

Art. 5, al. k : les enfants de moins de 16 ans accompagnés d'un adulte

Article 2 :       L'approbation cantonale est réservée.

**9. POSTULAT  
N°PO24.09PO****POSTULAT DE M. LAURENT ROQUIER « DES CAMERAS DE SURVEILLANCE POUR GARDER LA MAITRISE SUR NOS LIEUX PUBLICS »**

Je me réfère à mon interpellation lors du Conseil communal du 12 septembre 2024 et à la résolution qui l'a suivie. Les débats n'ont pas pu être menés à leur terme, mais au vu des premières discussions, il me semble opportun de déposer un postulat selon l'article 69 de notre règlement. Nous aurons ainsi l'opportunité de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission. Au vu de l'importance des enjeux et des avis opposés, cet examen me paraît indispensable.

Lors de la séance du 12 septembre 2024, nous avons appris, au travers des réponses de la Municipalité, que les caméras actuelles couvraient principalement la place de la Gare, les quais de bus, et qu'une caméra rotative ne permettait qu'une couverture partielle du Jardin japonais. Plus ennuyant, l'utilisation de ces caméras est passablement entravée pour diverses raisons. Certaines fonctionnalités, justement comme la rotation permettant de surveiller partiellement le Jardin japonais, sont désactivées depuis 2021 en attente d'une autorisation préfectorale. Les images ne sont pas visionnables sans l'intervention d'un magistrat. Des demandes sont en cours pour que du personnel communal ou de la police puisse visionner ces images. Les ressources en personnel de

la Ville ou de la police ne sont pas suffisantes pour une surveillance en temps réel.

Tout d'abord, cela me paraît complètement incompréhensible que des demandes faites à la Préfecture en 2021 soient toujours sans réponse. Je me demande bien ce qui peut justifier un tel délai. Au niveau technique, il apparaît aussi que le réseau actuel de caméras est bien insuffisant pour couvrir confortablement la place d'Armes, principalement la partie proche de la rue des Remparts, proche de la place des jeux pour enfants ou du kiosque à musique. Peut-être que d'autres lieux publics doivent être surveillés, comme les cours d'école, où des déprédations sont importantes. Il apparaît aussi que les ressources humaines sont insuffisantes à un moment où nous perdons le contrôle de certains espaces publics. Une augmentation des effectifs me semble être de l'argent bien investi pour le bien de nos concitoyens.

Je comprends évidemment le souci de préserver la vie privée. Il convient d'analyser les garde-fous qui empêchent les abus. Il faut faire une pesée des intérêts : la perte de maîtrise sur certains de nos espaces publics et l'image qui en résulte pour notre Ville ne peuvent pas être balayées d'un simple revers de la main. On peut lire dans la presse tous les jours les méfaits du trafic de drogue et des actes criminels qui peuvent y être associés. Je n'ai pas le souvenir d'avoir lu des cas d'abus d'utilisation d'images vidéo. Mais là encore, une commission doit pouvoir se pencher sur le sujet.

La présence visible de caméras de surveillance dans des zones connues pour être des points de trafic de drogue peut décourager les trafiquants et les consommateurs de mener leurs activités illégales. Sachant qu'ils sont potentiellement observés et enregistrés, les criminels et les consommateurs seront peut-être moins enclins à opérer dans ces endroits, ce qui réduit les activités illicites et les repousse dans des endroits moins visibles et moins gênants pour la communauté.

Les caméras de surveillance permettent aux autorités de surveiller en continu les zones stratégiques et de suivre les mouvements des suspects. Elles peuvent aider à cartographier les activités des trafiquants, identifier les itinéraires de transport de drogue et découvrir les points de vente ou les endroits où les produits illicites sont dissimulés. Cette surveillance en continu doit pouvoir guider des interventions plus ciblées et efficaces sur le terrain.

À défaut de pouvoir éradiquer le deal de drogue, il faut rendre le deal inconfortable et le confiner dans l'ombre, dans des espaces plus tolérables. Il s'agit aussi d'agir sur la demande en empêchant ce marché ouvert aux yeux de tous, qui donne une impression de normalité.

Par ce postulat, je propose donc à la Municipalité d'étudier l'extension, la mise ou la remise en service du réseau de caméras de surveillance avec un personnel dédié aux alentours de la gare, du Jardin japonais, de la place d'Armes et dans tout autre endroit favorable au trafic ou à la consommation de drogue sur le domaine public, ainsi que dans d'autres lieux publics sujets à des incivilités. Je vous remercie pour votre attention.

*Discussion s/postulat*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Le groupe socialiste et POP a forcément d'assez sérieuses réserves à l'égard de ce postulat, mais puisque le postulant a immédiatement émis le souhait de renvoyer son postulat en commission, nous vous proposons de ne faire le débat de fond qu'une seule fois, c'est-à-dire quand ce postulat reviendra de la commission. Donc, je vous invite, chères Conseillères et chers Conseillers, à passer rapidement au vote du renvoi en commission, au sujet duquel le groupe socialiste et POP n'est pas opposé. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Yohann MEYER :**

Loin de moi l'idée de vous convaincre ici des conséquences liberticides de l'application pratique de ce postulat. Je dois aux citoyens, soucieux du respect de leurs droits et de leur vie privée, de fournir

tout de même ici une autre interprétation. Il n'y a pas de surveillance en temps réel sans utilisation de systèmes automatiques de recueil de l'information, qui vont de l'activation automatique de caméras, en fonction du mouvement, jusqu'à la reconnaissance faciale. Chaque fois que des données de vidéosurveillance permettant d'identifier des personnes sont traitées, le droit fondamental à la liberté individuelle et en particulier à la vie privée de ces personnes est violé.

La preuve des débordements possibles a déjà été faite dans notre Commune, n'en déplaise à la mémoire de notre collègue, qui, je le cite, n'a pas le souvenir d'avoir lu des cas d'abus d'utilisation d'images vidéo. L'audit de l'autorité de protection des données du 7 décembre 2021 qui explique en détail le problème légal et social de l'installation actuelle. En voici un extrait. Le rapport d'audit rendu le 10 décembre 2021 révèle un certain nombre d'irrégularités sur l'une de ces installations, située à la place de la Gare soit notamment : l'extension du champ d'enregistrement de deux caméras sans autorisation préalable, l'augmentation du nombre de personnes habilitées à visionner les images enregistrées sans autorisation préalable, l'accès en continu aux images de vidéosurveillance.

De plus, les entraves auxquelles se réfère mon préopinant, plutôt le postulant du postulat, sont de fait le résultat de notre législation, et particulièrement de la loi fédérale sur la protection des données du 1er septembre 2023. Ces lois sont les briques nécessaires d'un État de droit que nous défendons, je le crois, tous et toutes ici.

C'est pour toutes ces raisons que notre groupe s'opposera fermement à cette idée et reste convaincu que la solution au problème médiatique de la consommation de drogue ne se trouve pas dans la répression abusive, mais dans la prévention et la création d'un pays où tous et toutes peuvent vivre une vie digne. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :**

Alors, nous n'allons pas refaire le débat du deal de rue ce soir, néanmoins j'ai retenu lors de la dernière séance, notamment suite aux résultats des votes, que la Municipalité, confortée par ce Conseil, s'appuie sur la politique nationale dite des quatre piliers. Même si elle a déjà pris les devants avec d'autres villes pour mettre sur pied des états généraux de la drogue, je suis d'avis que cela n'est qu'une mesure parmi d'autres. Outre le pilier de la réduction des risques et celui de la répression, il y a donc celui de la prévention, dont on vient d'ailleurs d'évoquer.

Les caméras demandées par le postulant font, à mon avis, partie de cette prévention, notamment pour toutes les raisons évoquées dans son intervention. Je ne vais pas les répéter maintenant, mais j'ajouterai que face à une bonne partie de la population excédée et inquiète et demande aux autorités de prendre des mesures, le problème est complexe et ne peut être résolu que par des interventions policières, une prise en charge de certains consommateurs ou une distribution contrôlée de drogue. La prévention donc. Il existe une association nommée « Dites non à la drogue » qui n'a pas été évoquée lors de nos précédents débats, et qui, à mes yeux, est essentielle auprès de nos jeunes. Cette association donne des conférences dans les écoles et à des groupes de jeunes qui, apparemment, est, et j'en suis convaincu, une excellente façon de faire prendre conscience du problème de la consommation.

Alors, j'aimerais entendre une réponse de notre Municipalité à la question : est-ce que cette association a été approchée pour donner des conférences ou ses conférences dans les écoles de notre Ville ? Ou cela se fait-il déjà ? Dans le cas contraire, le groupe des Vert'libéraux soutiendra néanmoins le renvoi en Municipalité de ce postulat en question, qui répond au pilier de la prévention. Dans ce cadre, justement de prévention, à titre personnel, je souhaiterais déposer une résolution, si elle peut être acceptée sous cette forme ce soir, en considérant ma prise de parole comme une interpellation pour augmenter les mesures que nos autorités prennent ou vont prendre. Ou alors ajouter une résolution dans ce sens dans les conclusions du postulat.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Je vous rappelle que c'est un postulat et non une interpellation, donc vous ne pouvez pas faire de

résolution.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors vous m'excuserez, j'ai un petit peu les oreilles qui sifflent, puisque mon préopinant derrière a fait énormément de bruit dans son effet dramatique. Je comprends peut-être ses inquiétudes, finalement, comme moi-même, j'essaye d'émettre certaines inquiétudes face au danger du crack. Et peut-être que, effectivement, si la protection des données est quelque chose d'important dans un État de droit, et qu'il faut des garde-fous, aujourd'hui, nous avons affaire à un phénomène nouveau. Je veux bien comprendre qu'il soit probablement un expert dans la consommation de cannabis, mais aujourd'hui nous avons affaire au crack. Nous avons de la vente de crack à des jeunes enfants, et nous avons des phénomènes qui ne sont pas compatibles avec une sorte de vivre ensemble et de grandes visions merveilleuses où l'on peut dire qu'on va laisser les gens consommer et leur donner les moyens de consommer le produit. Non, quelqu'un qui consomme du crack va droit vers la mort, pour lui et autour de lui. Malheureusement, aujourd'hui, nous devons en arriver à une attitude un peu plus répressive et avoir certains outils qui sont plus fermes. Je pense que ce serait une énorme erreur et un terrible message de renvoyer ce sujet à une commission, car cela le reporterait de plusieurs mois et nous le savons tous et ceux qui vont le faire aujourd'hui c'est surtout qu'ils veulent enterrer le sujet pour ne plus en parler. On a eu des commissions ; moi, je me souviens, par exemple, quand on a renvoyé en commission un sujet dont tous étaient d'accord, c'était mon postulat sur les protections hygiéniques, il a fallu deux ans pour qu'il ressorte de commission et revienne ici.

Aujourd'hui, la population veut une urgence, qu'on traite et qu'on montre qu'on se préoccupe du sujet. Les caméras plus étendues c'est un outil parmi d'autres, mais, par exemple, on voit que maintenant qu'on a fermé la nuit le Jardin japonais et la place de jeux, et on y met de la sécurité privée. Mais à terme, est-ce qu'on va payer toutes les nuits, tout le temps pour de la sécurité privée à cet endroit-là ? Étendre les caméras sur d'autres parties du Jardin japonais n'est pas plus liberticide que sur le territoire de la gare.

Je pense que les détails concernant la protection des données, je fais confiance à cette Municipalité pour savoir y répondre. Je les enjoins à pousser un peu plus du côté de la préfecture et si ça bloque du côté de la protection des données, du préposé à la protection des données vaudois, peut-être que le Conseil d'État ferait mieux de penser à changer de préposé à la protection des données parce que dans d'autres cantons, cela ne pose pas de problème. Peut-être qu'on a quelqu'un d'un peu trop pointilleux, comme cela arrive souvent dans le Canton de Vaud.

Je vous enjoins vraiment à refuser un renvoi en commission et si vraiment, si vous êtes contre ce postulat, refusez-le tout de suite, mais soyons honnêtes, si on le renvoie en commission alors que nous avons déjà largement traité le sujet et fait le débat, vous savez tous que c'est une manœuvre malhonnête pour essayer de l'enterrer sans vraiment le dire et sans assumer devant les citoyens votre position. Je soutiendrai donc ce postulat. Merci.

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

Je me réfère à l'intervention du Conseiller MEYER. L'épisode qu'il a rapporté concernant le manque d'autorisation sur certaines caméras est, pour moi, une preuve que les garde-fous fonctionnent. On a dû se mettre en conformité, il y a eu des contrôles qui ont été faits, et les garde-fous sont là et ils fonctionnent et c'est une preuve que pour moi que tout ce système peut fonctionner et qu'on ne peut pas utiliser de manière abusive sans réaction de nos autorités ces caméras chez nous. Donc c'est plutôt un bon signe à mon sens et il n'en reste pas moins que, autant que je le sache, personne n'a été victime d'un abus d'images qui ont été prises à ce moment-là. Et donc franchement il y a une pesée des intérêts à faire : d'un côté, une criminalité débordante, de l'autre côté, un risque qui semble bien cadré par des garde-fous. Je pense qu'il est vraiment très important de faire cette pesée des intérêts et ne pas tout balayer de la main cette surveillance par caméra.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Je ne vais pas refaire ici la réponse à l'interpellation que j'ai eue l'occasion de faire lors du dernier

Conseil, mais je pense important d'appuyer sur un argument qui est, à mon avis, phare dans la question de ce postulat. Puisque vous souhaitez répondre à la criminalité par la pose de vidéosurveillance, alors qu'en réalité, comme j'ai eu l'occasion de le dire, de nombreux rapports démontrent que l'effet préventif des caméras est absent. Donc ça veut dire qu'il n'y a pas de prévention sur la criminalité.

Et là, je ne cite pas un rapport de gauche, anti-caméra, anti-police, je cite un rapport basé sur des statistiques policières qui ont été analysées lors d'un projet pilote aux Pâquis, à Genève, justement pour limiter le deal de rue. Ce résultat confirme l'inexistence d'effet préventif sur la criminalité liée à la vidéosurveillance, comme cela a été démontré auparavant par un vaste corpus de recherches empiriques.

J'ajoute aussi qu'effectivement, M. ROQUIER dit que les caméras de surveillance provoquent le déplacement du deal de rue, ce qui est vrai, mais en réalité il ne va pas se déplacer dans des zones peu dérangeantes, mais il va surtout se déplacer dans des zones et des territoires qui sont plus difficiles à contrôler, qui sont plus étendus et qui généralement sont très proches de la zone de deal, donc là on pourrait imaginer un déplacement à la rue du Lac ou sur la place Pestalozzi et je ne suis pas sûre que ce soit votre but. Donc voilà ces deux arguments, il n'y a pas d'effet préventif et le déplacement est très proche donc ce n'est pas la solution au deal de rue.

C'est pour cela que je ne soutiendrai pas le renvoi en commission. Je pense simplement que la vidéosurveillance n'est pas une solution. Je rappelle qu'une de nos collègues, Maria GALLARDO, a déposé un postulat qui a été accepté par ce Conseil qui propose des solutions efficaces face au deal de rue. Merci.

#### **M. le Municipal Christian WEILER :**

Je voulais réagir aux propos du Conseiller MEYER pour dire qu'effectivement il n'y a pas eu d'abus de vision. Simplement, la législation a évolué et la Ville d'Yverdon a été la première à bénéficier d'un audit qui lui a permis de se remettre en cause. L'élément central était que les images étaient visionnées par des collaborateurs de la PNV et que l'autorisation est délivrée à la Ville d'Yverdon, ce qui juridiquement pose un problème. Parce que les collaborateurs de la PNV sont les collaborateurs d'une association et même s'ils sont engagés par la Ville, ils sont considérés comme tels, c'était le principal problème. Nous avons aussi le fait que ce soit visionnable sans critères, mais il n'y avait personne qui les visionnait. On n'avait pas les moyens de le faire, donc la vision était possible mais n'a pas été utilisée, ce qui a aussi été marqué dans l'audit. Nous avons maintenant corrigé tous ces éléments, donc le système, qui est en demande d'autorisation préfectorale, est parfaitement conforme.

On attend, je l'espère d'ici la fin de cette année, une autorisation qui couvre, par ailleurs, l'entier de la place d'Armes. La possibilité de filmer sur la place d'Armes est existante et fera partie des choses qui sont demandées, mais nous n'avons pas les moyens techniques avec les caméras existantes pour faire un travail de qualité supérieure.

Vous l'avez dit, les caméras ne sont pas une panacée. Maintenant, pour avoir un peu étudié le sujet, il y a passablement d'études qui vont dans les deux sens, et peut-être que la Municipalité, si vous le souhaitez, aura l'occasion de vous faire une revue de la littérature un peu plus complète et vous indiquera dans quels cas des études démontrent la pertinence ou non de ce type d'installation. En tout cas, je me tiens à votre disposition pour faire ces études.

#### **M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Juste par rapport à la question de M. le Conseiller MEYSTRE : d'une part, notre secteur jeunesse fait énormément de prévention par rapport aux jeunes qui sont suivis, aux jeunes qui vont à Espace Jeunes, avec différents intervenants. Je ne suis pas sûr que l'association que vous avez mentionnée fasse partie de ces intervenants, mais il y a d'autres associations et d'autres intervenants qui parlent justement de cette problématique de la toxicomanie. Dans les écoles, il y a également des intervenants, mais cela n'est pas de la compétence communale, mais bien de la compétence des directions voire du département, de choisir qui peut ou qui intervient dans les

écoles.

*Demande de motion  
d'ordre*

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

M. RAMCHURN, comme malheureusement un peu trop souvent, parle beaucoup mais n'écoute pas. La demande de renvoi en commission est faite par le postulant lui-même dès les premières lignes de son postulat. Je cite : « Nous aurons ainsi l'opportunité de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission ». Donc, M. RAMCHURN est en train d'accuser le postulant d'enterrer son propre postulat. On voit à quel niveau le débat vole. Pour rappel, un renvoi en commission, cette fois-ci, ne nécessite qu'un cinquième des membres. Votons donc sur ce point et parlons du sujet de fond dans quelques semaines, quand ce postulat nous reviendra après son examen par une commission. Je propose donc une motion d'ordre à ce débat. Je ne suis pas le dernier à parler, je vous remercie.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Merci, M. le Conseiller. M. Laurent ROQUIER, notre postulant, qui aimerait prendre la parole donc si vous êtes d'accord, je lui cède la parole.

*Demande de renvoi en  
commission*

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

Je ne prolongerai pas le débat. Je vais maintenant formellement demander le renvoi en commission de ce postulat. Je suis convaincu que la Municipalité le traitera rapidement, au vu de l'importance et des enjeux de ce postulat. Je vous remercie.

*Discussion s/renvoi en  
commission*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Nous sommes donc en présence d'une demande de renvoi en commission. Conformément à l'article 72 de notre règlement, le postulat peut être renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération si un cinquième des membres le demande, soit en l'occurrence 17 membres.

La discussion est ouverte sur la demande de renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Eh bien, je vois que mon collègue WICKI a confirmé que la volonté était finalement de censurer le débat sur la drogue. Les gens se feront un avis eux-mêmes, puisqu'il a mis une motion d'ordre. On a une motion d'ordre directement, avant même que nous ayons eu le temps de vraiment ouvrir le débat.

Moi, je n'ai pas grand-chose d'autre à en dire, les gens tireront leurs conclusions. Je m'opposerai au renvoi en commission, parce que je pense que la Municipalité justement peut traiter le sujet directement. Cela ne va pas dépendre de la Municipalité ensuite le traitement par une commission, cela va dépendre de l'agenda de fin d'année et du temps de réunir une commission. Il y a peu de chances qu'on le traite en décembre, ça va remonter – alors qu'on pourrait répondre à cela relativement rapidement, c'est un sujet urgent, sur lequel il faut quand même apporter des réponses vite donc pour moi, c'est extrêmement dommage de passer par un renvoi en commission, mais enfin, chacun votera en son âme et conscience.

*Vote s/renvoi en  
commission*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en commission du PO24.09PO est accepté par plus de 17 voix.

---

**10. INTERPELLATIONS,  
SIMPLES QUESTIONS  
ET VŒUX**

**10.1**

**Une interpellation de Mme la Conseillère Gloria CAPT et M. le Conseiller Julien WICKI (Fermeture de Manor Food)**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Mme la Conseillère Gloria CAPT et Monsieur le Conseiller Julien WICKI, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, Mme CAPT vous avez la parole.

**Mme la Conseillère Gloria CAPT :**

Fin août, La Région relayait la probable fermeture de Manor food ainsi que la fermeture de son deuxième site après une rénovation du premier. Cette réorganisation pourrait aboutir à la suppression de dizaines de postes de travail, principalement dans le secteur alimentaire, mais aussi dans les autres rayons impactés par la restructuration. Les investissements consentis dans la rénovation de l'un des deux bâtiments est encourageante, mais la perte de l'offre alimentaire et la diminution de l'offre non-alimentaire est, elle, une très mauvaise nouvelle pour les employé-e-s concerné-e-s et pour l'attractivité de notre centre-ville.

Je passe la parole à M. WICKI maintenant.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Face à ces nouvelles, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Dans ses discussions avec Manor, la Municipalité sait-elle si le sort de Manor food est définitivement scellé, sachant l'attachement de la population à cette offre ?

2. Manor annonce entamer des discussions avec son personnel dans la perspective de futures suppressions de postes. La Municipalité sait-elle combien de personnes sont concernées et a-t-elle proposé ses bons offices pour s'assurer que ces discussions étaient menées dans de bonnes conditions, notamment pour préserver les droits des salarié-e-s et de leurs représentants syndicaux ?

3. Si des suppressions de postes se confirment, cela pourrait constituer un plan social d'envergure à l'échelle de notre Ville. La Municipalité envisage-t-elle de suivre la situation des employé-e-s concerné-e-s afin de faciliter leur réinsertion ?

4. La Municipalité a-t-elle déjà entamé des discussions avec Manor sur l'avenir de son deuxième site dont le rôle sera central pour l'attractivité de notre centre-ville ?

Nous vous remercions.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Nous allons répondre en duo à cette question. Je vais commencer à répondre aux questions essentiellement 1 et 2. Mme la Vice-syndique Carmen TANNER répondra aux aspects soulevés aux questions 3 et 4. Je fais cette réponse aux questions 1 et 2 de manière un peu globale.

Au moment où vous nous avez transmis cette interpellation, il y a maintenant près d'un mois, une procédure de consultation du personnel était en cours, qui devait se terminer et qui s'est terminée le 18 septembre dernier. Suite à des contacts que nous avons pris aujourd'hui avec le groupe Maus et l'enseigne Manor, nous sommes en mesure de confirmer quelques éléments qui étaient au moment du Conseil précédent encore hypothétiques.

Ces éléments sont les suivants : premièrement, il est effectivement confirmé que, dans le cadre de la restructuration en cours, le rayon food et le ready-to-go de Manor seront effectivement fermés.

Ils ne seront pas réouverts au moment de la réouverture complète du magasin après les travaux. Il est également confirmé qu'une réduction substantielle des effectifs va avoir lieu lors de cette restructuration, sans que le chiffre nous soit précisément connu. Ce chiffre représente effectivement une part importante des emplois actuels de l'enseigne. Toutefois, selon les contacts que nous avons eus, ce chiffre serait plus bas que ceux qui ont été mentionnés dans un premier temps et il n'est pas exclu que ce chiffre baisse encore entre maintenant et le moment de leur survenue, pour une part à la fin de l'année, pour une autre part durant le printemps prochain. Cas échéant, Manor nous a assuré que tous les efforts sont entrepris pour reclasser le maximum d'employés au sein du groupe, en priorité, voire avec une aide du groupe à l'extérieur de ce groupe-là.

Pour répondre à la troisième question qui était contenue dans les deux premières, la Ville se met bien entendu à disposition des partenaires sociaux, comme elle le fait depuis des années maintenant dans toutes une série de cadres. Elle propose donc ses bons offices, en revanche, elle ne se substitue pas aux partenaires sociaux dans le cadre de la discussion qui est en cours.

Derrière, il y a d'autres éléments qui doivent être relevés : il semble garanti que Manor investira une somme considérable dans son bâtiment rue du Lac 33, donc qu'on peut appeler Manor 1, magasin principal celui qui a effectivement au sous-sol Manor food et manifeste donc de part ce fait son intention de pérenniser sa présence à Yverdon, sur le long terme sur ce site de la rue du Lac 33. Le bâtiment rue du Lac 40 va être utilisé pendant la phase de travaux à la rue du Lac 33 pour rapatrier un maximum du reste de l'offre commerciale de Manor, à part évidemment le secteur food et le secteur ready-to-go. On nous assure évidemment que l'ensemble du reste de l'offre de Manor va être maintenue, si pas au moment des travaux, au moins au moment du déménagement dans l'immeuble du Lac 33, au moment où on retourne dans l'immeuble historique après la phase de travaux, qui est censée durer, d'après ce qu'on a entendu, environ deux ans. À ce stade, il est trop tôt pour savoir ce qu'il adviendra de ce bâtiment une fois l'ensemble de ces travaux terminés.

En conclusion, nous avons recueilli ces informations auprès du groupe Maus et de Manor aujourd'hui, mais nous ne sommes évidemment pas leur porte-parole. Il s'agit donc évidemment de prendre tout ce que je viens de vous dire avec les réserves qui s'imposent. Je vous remercie de votre attention et je passe volontiers la parole à ma collègue pour la suite des réponses.

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Moi, je m'attacherai à répondre à la question 3, la 3<sup>ème</sup> question, soit : « Est-ce que la Municipalité envisage de suivre la situation des employés et employées concernés afin de faciliter leur réinsertion ? » Alors, sachez que la Municipalité est consciente que la situation personnelle des personnes engagées auprès de Manor à Yverdon-les-Bains, pour lesquelles des suppressions de postes sont confirmées, vont se retrouver confrontées à une situation difficile nécessitant de devoir retrouver un nouvel employeur et peut-être même d'envisager une réorientation professionnelle, tant le secteur de la vente et de la confection sont touchés actuellement. Sachez que la Municipalité a d'ores et déjà décidé de demander à ce que les services de l'administration évaluent et examinent, avec bienveillance, les éventuelles postulations de membres du personnel de Manor qui auraient été licenciés, ou tout autre membre du personnel de la vente touché par un arrêt d'activité à Yverdon-les-Bains. Parce que, vous le savez, il y a eu d'autres magasins de confection, notamment, qui sont en train de fermer ou qui ont fermé.

Quant à la question, la 4<sup>ème</sup> question, soit l'avenir de son deuxième site, alors effectivement, comme disait mon préopinant, son sort n'est pas encore défini. Sachez que des prémices de discussion ont eu lieu quant à l'avenir de ce deuxième bâtiment et nous prévoyons de reprendre le sujet avec Manor lors de séances dédiées. Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de la suite de nos discussions. Voilà pour répondre à vos deux dernières questions, en espérant avoir répondu à vos interrogations. Merci de votre attention.

**Mme la Conseillère Gloria CAPT :**

Je remercie M. le Syndic et Mme la Vice-syndique des réponses fournies, mais j'aimerais quand même juste rapporter que le groupe lui-même a informé ses collaborateurs et collaboratrices que

le magasin comptait 77 collaborateurs et collaboratrices au total, que le transfert des rayons dans le second bâtiment et la cessation d'activités du secteur alimentaire envisagé pourraient certes signifier la résiliation des contrats de travail de 44 collaborateurs, collaboratrices, au plus.

Alors, c'est vrai que 44 sur 77, c'est énorme, c'est énorme et c'est très dommageable, puisque dans le magasin food, il s'agit principalement de femmes qui travaillent, qui ont des temps partiels, qui sont des femmes pour la plupart d'entre elles seules, avec enfants, et c'est donc une situation dramatique qui s'ouvre pour elles dans un secteur sinistré, comme Mme la Vice-syndique l'a rappelé. Et c'est la raison pour laquelle Yverdon a un devoir de suivre, bien sûr, elle n'a pas le pouvoir de faire quoi que ce soit, mais un devoir de suivre cette situation pour aider des dizaines de personnes, dont notamment des femmes en majorité, à trouver une solution.

Par exemple, j'y pensais : il y a quand même aussi des petits travaux qui sont possibles dans la Commune, en tout cas pour permettre à certaines d'entre elles de faire un joint, d'attendre de pouvoir trouver mieux et d'autres situations, ou de réorienter leur carrière. Voilà, c'est vraiment le vœu que nous exprimons, M. le Conseiller communal WICKI et moi-même, que vraiment vous suiviez cette situation de très près pour ces femmes en majorité, mais aussi pour ces hommes qui vont se trouver, d'ici la fin de l'année, dans de très grandes difficultés financières.

*Dépôt résolution*

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

À mon tour, je remercie la Municipalité pour ses réponses, même si ses réponses sont alarmantes, notamment et en premier lieu pour les employés et les employées de Manor concernés, comme les chiffres cités par Mme CAPT viennent de le rappeler. Nous pensons, Mme CAPT et moi-même, qu'il est important que notre Conseil puisse envoyer son soutien à ses employés et employées, et que notre Conseil délivre par la même occasion un message positif, un de plus en faveur de l'attractivité de notre centre-ville.

C'est pourquoi nous vous proposons la résolution suivante : ayant entendu les explications de la Municipalité, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains l'invite à poursuivre ses efforts pour protéger les places de travail et le partenariat social à Manor, ainsi que l'attractivité de notre centre-ville. Je vous remercie.

*Discussion résolution*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Nous sommes en présence d'une résolution, la discussion est donc ouverte sur l'adoption de celle-ci.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

La résolution est acceptée à la quasi-unanimité, et une abstention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**10.2**

**Une interpellation de Mme la Conseillère Apolline CARRARD (Fermetures de plusieurs commerces au centre-ville)**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Mme la Conseillère Apolline CARRARD, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, Mme CARRARD vous avez la parole.

**Mme la Conseillère Apolline CARRARD :**

Dans l'édition de la Région du 2 septembre dernier, nous apprenons la fermeture de plusieurs

commerces du centre-ville... Benetton, Sisley, Candies, Fust et bientôt la boutique de la Maison d'Ailleurs, ainsi que, semble-t-il, Morgan d'ici à la fin de l'année.

On peut aussi rajouter l'Atelier d'Horlogerie 13 à la rue du Four, qui a récemment fermé ses portes. Sans oublier la réorganisation de Manor qui fermera également un de ses deux sites d'Yverdon comme on vient d'en causer. Toutes ces fermetures impliqueront la suppression de dizaines de postes de travail et un manque d'attractivité évident pour notre Ville. En ce sens, j'aimerais poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Que se passe-t-il dans notre Ville pour que toutes ces enseignes mettent la clef sous la porte ?
- Que fait la Municipalité pour garantir l'attractivité de notre centre-ville ? Y-a-t-il une vision, une stratégie de développement / remplacement des commerces qui ferment ?
- Est-ce que des questions « objectives » sont posées pour comprendre les raisons qui poussent les commerçants à ces fermetures ? Est-ce que ces informations sont répertoriées et traitées quelque part ?
- N'y a-t-il pas un délégué à l'économie au sein de la Ville d'Yverdon ? Que fait-il face à cette situation ?
- Est-ce que la Municipalité est inquiète pour l'avenir commerçant de notre centre-ville ?

Les vendeurs du magasin Fust, et ce ne sont pas les seuls commerçants, regrettent la politique de stationnement de la Ville, que ce soit pour la durée possible de parcage ou par l'accessibilité à leur commerce. N'y a-t-il pas urgemment besoin de construire, enfin, un parking souterrain digne de ce nom à Yverdon, de l'ordre de 1000 places de parc, comme plébiscité par les signataires de l'initiative, dont de nombreux commerçants ? Ne pensez-vous pas que, si ce parking était déjà opérationnel, ou du moins si les travaux étaient en cours, toutes ces fermetures auraient pu être évitées ? En ce sens, est-ce que la Municipalité, via ses décisions allant à l'encontre du bon sens et de l'intérêt pour l'économie locale, n'a-t-elle pas sa part de responsabilité dans ces nombreuses fermetures ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

#### **M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Je vais d'abord répondre peut-être de manière un peu globale aux 7 ou 8 questions, enfin, si je les compte, celles qui ont les bullet points de votre interpellation, avant de les traiter peut-être un peu plus brièvement ensuite, les unes après les autres.

Pour reprendre une des interrogations, la Municipalité est évidemment assez attentive, très attentive même, à l'évolution du tissu commercial, tant au centre-ville que dans l'ensemble de cette dernière. Il faut savoir que le commerce de détail, parce qu'on va se centrer là-dessus, l'interpellation se centre beaucoup sur le commerce de détail, notamment le commerce de centre-ville, c'est un domaine qui est en souffrance depuis d'assez nombreuses années. Si on regarde effectivement les chiffres, c'est un domaine qui a très fortement perdu dans le centre-ville. Il y a des mutations, évidemment très importantes, qui ont eu lieu d'abord à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle : la concurrence des zones commerciales avec l'ouverture des grands centres commerciaux de périphérie, chez nous, le centre de Chamard, qui s'est développé très fortement en gros entre 1990 et 2010, il est plutôt en stagnation depuis. En tout cas, du point de vue commercial, pas du point de vue de l'emploi, mais du point de vue commercial, il est relativement stable depuis une quinzaine d'années. Puis évidemment, il y a la concurrence d'Internet, qui est un peu plus récente, mais qui tend à bouleverser les comportements de consommation, notamment des nouvelles générations.

Et donc, confronté à cette double concurrence, le commerce, entre guillemets, traditionnel du centre-ville, il a souffert, il a souffert très fortement à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle : entre 1975 et 2000, en Ville d'Yverdon, on perd 500 emplois dans le commerce. On passe de 1500 à 1000. C'est resté stable autour de 1000 depuis, à l'échelle de la Ville entière. Au centre-ville, c'est différent. On a des

statistiques depuis 1995, et on voit là qu'il y a une déperdition, entre guillemets, progressive du tissu commercial, qui se fait depuis 1995. Puis une décroissance à peu près linéaire, avec un rebond juste avant, c'est malheureux qu'il y ait eu le Covid, parce que juste avant le Covid, il y a eu un effet de rebond, où on recommençait à reprendre un petit peu du poil de la bête.

Et puis, là-dedans, il faut voir qu'il y a des secteurs qui sont plus touchés que d'autres. Alors, le secteur des grands magasins, qui, avant même les annonces de ce soir, avait fortement décliné au centre-ville - de 125 à 80 emplois entre 2000 et 2020 à peu près - et puis l'habillement, alors on le sait, depuis une dizaine d'années, s'est dévasté. On aurait tendance à penser que c'est surtout la concurrence d'Internet qui vient frapper très fortement, avec effectivement une division par deux des effectifs de ce genre de commerce.

Et puis, il y a des fortes hausses. Alors, évidemment, quand on regarde les fortes hausses, on a le sentiment de voir la Ville qui évolue. C'est dans le domaine médical et paramédical : les pharmacies, qui ont pratiquement doublé leur nombre d'emplois depuis une vingtaine d'années, les opticiens, c'est connu, de 25 en 2000 à 40 à l'heure actuelle. Et puis, on a aussi, il faut le dire, une assez forte hausse dans le domaine de la restauration, où on n'a jamais eu autant d'emplois dans la restauration qu'aujourd'hui.

Donc, cela signifie quoi ? C'est que le centre-ville bouge, il mute, il est en évolution constante. Il y a des choses qui ferment, et il y a des choses qui ouvrent. Il y a des choses qui partent, et il y a des choses qui arrivent. Et c'est dans ce contexte-là qu'on va essayer de répondre aux questions que vous nous posez.

Alors, vous nous posez la question : qu'est-ce qui se passe dans la Ville ? Alors nous, on peut avoir des hypothèses, et c'est à peu près à cela que je vais être confronté. Donc, l'explication que je viens de vous donner. Et puis, sans être Madame Soleil sur les fermetures qu'il y a eu en fin d'été - trois fermetures de baux - donc là, il y a une relation entre les locataires et les propriétaires sur comment se renouvellent les baux commerciaux. J'ai cru comprendre, de par le délégué à l'économie qui est au contact de ces choses-là, que c'était connu depuis un certain nombre de temps, que toute une série de commerces avait dit qu'ils allaient au bout de leur bail, mais qu'ils n'iraient pas plus loin. C'est notamment celui qui vient de fermer à la tête de la rue de la Plaine. On est dans un cas comme celui-ci. On a eu des cas de faillite, notamment dans le domaine textile. Et ça, ça revient sur le fait qu'il y a une mutation très forte du style de consommation dans le domaine textile, qui évidemment rend très difficile la survie du commerce traditionnel dans ce domaine-là. D'ailleurs, on relève que, sur les commerces qui ont fermé à ce moment-là, sur les cinq, il y en a trois qui sont dans le domaine de la confection. Et, comme je l'ai dit, évidemment, une concurrence qui nous semble assez féroce du côté d'Internet, notamment dans les enseignes qui se destinent à des publics plutôt jeunes, et qui sont plus sensibles, entre guillemets, à l'évolution technologique.

Mais à ce stade-là, on peut émettre des hypothèses qu'on a une mutation du tissu et qu'on a des circonstances qui font qu'il y a des choses qui se passent à ce niveau-là. Qu'est-ce qu'on fait pour essayer de développer l'attractivité du centre-ville ? Est-ce qu'il y a une vision, est-ce qu'il y a une stratégie ? Alors, on est en train de mettre en place effectivement une stratégie de dynamisation. On la met en place en fait depuis plusieurs temps, qui part d'un constat, qui est que le centre-ville, d'un point de vue commercial, fait face donc à cette double concurrence. Il doit faire face à la concurrence des zones commerciales de périphérie, et puis il doit faire face à la concurrence d'Internet. Et donc, il faut dire les choses clairement, on ne peut pas concurrencer ces deux concurrents sur leur terrain. La zone centrale, enfin la zone de périphérie, elle a d'énormes avantages en termes de praticité. Elle a un côté extrêmement pratique, notamment les biens pondéreux ont tous quitté le centre-ville depuis longtemps. Le dernier qui vient de quitter le centre-ville, c'est il n'y a pas longtemps, mais tous les autres sont partis il y a un certain nombre d'années pour aller s'installer dans ces zones-là, où c'est évidemment, de leur point de vue, beaucoup plus pratique.

Et donc, c'est très difficile de faire concurrence sur ce terrain-là. En gros, la famille qui sort avec le gros caddie d'un centre commercial... On a évidemment aussi cette offre-là au centre-ville ou au péri-centre-ville, avec les deux centres commerciaux de la rue de Neuchâtel, mais disons d'aller

concurrencer sur ce terrain-là la zone commerciale de Chamard, c'est difficile.

Puis, c'est évidemment très difficile d'aller concurrencer Internet sur la variété et le choix pratiquement infini, sans même parler des prix qu'on rencontre. Donc, il faut qu'on trouve notre propre terrain en fait. L'idée, c'est de se dire : « Bon, comment on fait pour finalement avoir un tissu commercial et une clientèle qui s'intéressent au centre-ville ? » Et on se concentre sur ce qui marche, ne pas essayer de concurrencer les autres là où ils sont meilleurs que nous, mais d'être meilleurs, entre guillemets, là où eux, ils vont avoir de la peine. Boire un café en zone commerciale, c'est sinistre, et puis c'est impossible sur Internet. Donc, on se dit que là, il y a, dans l'expérience, entre guillemets, dans un chemin, il y a quelque chose à aller chercher, effectivement. On se rend compte que ce qui marche de plus en plus à l'heure actuelle dans le centre-ville, c'est ce qui nécessite du présentiel, ce qui nécessite du conseil. On a parlé avant des opticiens, des pharmaciens... Ben oui, ce ne sont pas des choses qu'on achète facilement sur Internet, et où on doit effectivement non seulement acquérir un produit, mais si possible le bon, et avec un conseil de professionnel. C'est évidemment la question de la restauration, des bars et de l'événementiel, où on va, évidemment, pour pouvoir conseiller. Et puis, tout ce qu'on peut appeler les services personnels : je ne trouve pas de coiffeur sur Internet, et donc là aussi, la présence est nécessaire.

Il y a des commerces variés, la variété est importante. On se rend compte que ce qui survit dans le centre-ville, ce sont des commerces relativement spécialisés, qui ont une niche et qui vont pouvoir collaborer avec d'autres qui ont d'autres niches. Et dans certains des biens qui sont non pondéreux, les bijouteries, les horlogeries (on en a parlé, même si une ferme, il y en a qui sont toujours évidemment ouvertes), les librairies, par exemple, toute une série de commerces dont les biens non pondéreux sont transportables facilement par une personne qui fait le tour du centre-ville, qui fait son marché. Et donc, c'est effectivement là-dessus qu'on peut essayer d'avoir une stratégie.

Après, il faut bien se rendre compte qu'on fait ce qu'on peut avec les moyens qui sont les nôtres. La Ville ne maîtrise pas le foncier, il faut le rappeler toujours ; elle ne maîtrise pas les loyers, elle ne maîtrise pas ou très peu les acteurs économiques. Donc, en gros, on a très peu, disons, de moyens coercitifs, d'obtenir les informations, de pouvoir diriger les choses. Là, on doit travailler uniquement, entre guillemets, par l'incitation et par la collaboration. C'est ce qu'on va faire. Mais effectivement, on a le sentiment que là où, dans nos domaines de compétences, c'est l'animation, qu'elle soit culturelle, événementielle, commerciale, trouver le moyen, évidemment, de créer des events. Ça va d'un festival d'horlogerie qui s'est tenu il y a quelques jours, à la pérennisation du marché de Noël, à des événements de ce type-là. Puis, évidemment, toute l'offre culturelle qui fait vivre le centre-ville à travers toute l'année.

Les questions d'aménagement urbain aussi sont importantes : comment on aménage nos rues, comment on les rend, entre guillemets, attirantes et accueillantes pour les personnes qui veulent soit y venir, soit s'y poser. Il y a toute la question de la promotion, ça, ça croise le tourisme, la promotion économique, mais également, on va y venir à terme, le marketing urbain, dont on a voté le préavis la fois passée. Et les questions qui sont liées également à la politique foncière et quel public on cherche à attirer.

Et puis, la mise en relation, l'offre de bons services, on en a parlé tout à l'heure, mais effectivement d'essayer de mettre en contact les propriétaires de surfaces avec des commerces et il y en a qui cherchent à s'installer dans le centre-ville d'Yverdon. Et évidemment, il y a un dernier point qui est central d'ailleurs, puisque vous le mentionnez assez largement, c'est la question de l'accessibilité, tant en mobilité douce qu'en transport public, ou en transport individuel motorisé. Sachant qu'une partie importante, à peu près la moitié de la clientèle du centre-ville de la Ville d'Yverdon-les-Bains, est composée de personnes qui résident à l'extérieur de la Ville.

Voilà, on fait tout ça. Le délégué à l'économie, on a un délégué à l'économie, vous le savez bien, Mme la Conseillère, et bien évidemment, en gros, son cahier des charges, ou en tout cas le cahier des charges effectif, c'est celui-là. C'est de s'occuper, finalement, de tous ces domaines-là. Il a aussi repris depuis le début de l'année la responsabilité du domaine touristique. Et donc, on profite de la restructuration en cours d'ailleurs à l'ADNV pour pouvoir recréer un lien fort entre la Ville et l'ADNV, de ce point de vue-là, pour essayer évidemment que le message touristique ne rentre pas

en collision avec les messages qu'on pourrait avoir en termes de marketing urbain, par exemple, pour promouvoir le centre-ville.

Et donc, on fait tout ça avec des moyens qui sont quand même relativement réduits. Si vous allez reprendre le budget, vous allez voir que les moyens qui sont dévolus à la promotion économique, percés du délégué à l'économie, ne sont pas particulièrement gigantesques. Et puis, avant de passer à la suite des réponses, j'aurais tendance à vous dire : est-ce qu'on en fait assez ? Non, non, je ne pense pas, très sérieusement, je pense qu'on n'en fait pas assez. Je pense qu'il faut en faire plus, et c'est un des objectifs de la Municipalité sur la fin de la législature d'investir dans ce domaine-là et de faire quelque chose d'un peu plus abouti et d'un peu plus poussé dans ce domaine-là. Il y aura plus de nouvelles dans les prochaines semaines à ce niveau-là.

Donc, on est attentif. Je ne sais pas si on est inquiet, on est inquiet, évidemment, on est très attentif aux fermetures, parce que les fermetures sont relativement spectaculaires. Mais on essaie d'être au contact du tissu autant qu'on peut, dans les deux sens, parce que, comme je l'ai dit, il y a beaucoup de mouvements économiques dans cette Ville. Chaque année qui passe, entre 5 et 10 % des emplois disparaissent, et c'est entre 5 et 10 % des emplois qui sont créés. Donc, il y a beaucoup de mouvements à l'échelle de la Ville, et donc on est attentif à ça, on suit cette situation de près, on monitore tout ce qu'on peut. Mais il faut aussi savoir que, comme je l'ai dit, il n'y a aucune obligation d'annonce. Donc, tout ce qu'on obtient comme information, c'est de l'information volontaire, qui nous est donnée soit parce que le propriétaire nous contacte, soit parce que, quand on le contacte, il nous répond. Mais rien ne l'oblige à le faire. Il y a certains propriétaires qui ne le font pas, qui ne nous répondent tout simplement pas, et on ne sait pas ce qui se passe.

C'est pour prendre une fameuse chaîne de café qui s'est installée il y a quelques mois. C'est un cas qui est arrivé sans que nous soyons absolument contactés à aucun moment, et nous ne savions pas que cela allait arriver. Il faut avoir cette modestie-là. Ensuite, il y a le recensement des entreprises et des statistiques, là c'est complet, ça nous permet d'avoir une bonne image, mais c'est du structurel, ce sont des choses avec 18 à 24 mois de retard. Donc, sur le conjoncturel, on n'arrive évidemment à rien faire. On a une belle vision de ce qui s'est passé il y a 3 ans, si vous voulez, et c'est comme ça qu'il faut le voir.

Et puis, pour terminer, par rapport à votre dernière question, alors, sans parler du caractère un peu rhétorique de cette question-là, je ne vais pas rouvrir maintenant le débat du parking parce qu'il a lieu en ce moment en commission, et il aura lieu comme il devra avoir lieu devant ce Conseil au moment où la commission aura conclu ses travaux. Et puis ensuite, ça partira devant les Yverdonnoises et les Yverdonnois, et c'est là qu'il s'agira d'avoir ce débat. Je me borne à constater que, tout ce que j'ai décrit ici, les évolutions de long terme, les changements, l'évolution finalement de ces choses-là, ça s'est produit, en tout cas dans les 10 dernières années, à volume de parking pratiquement égal. C'est-à-dire que, finalement, oui, on a pu attaquer les Municipalités successives pour avoir supprimé quelques places ici et là, mais on est toujours dans le stock de places qu'on avait il y a une dizaine d'années à peu de choses près, on est dans ce stock-là, et tout ça s'est produit malgré cette stabilité. Donc, il faut bien voir que, oui, l'accessibilité joue un rôle relativement important, mais non, ce n'est pas le seul. Il y a d'autres choses et d'autres phénomènes qui, à notre sens, effectivement, jouent également un rôle très très important : la concurrence de l'extérieur, la concurrence d'Internet, le changement des modes de vie, le changement des attentes aussi de la population par rapport à ce qu'elle voudrait trouver dans son centre-ville. Et finalement, le marché réagit à ça aussi, d'une certaine manière. Ça reste assez important.

Et donc, pour répondre à la question : est-ce que je pense que si le parking souterrain était déjà ouvert, ces fermetures n'auraient pas eu lieu ? Eh bien non, je ne pense pas. Effectivement, je pense que malheureusement, c'est plus compliqué que ça.

Et puis, pour conclure, je voudrais assurer le Conseil, et l'interpellatrice en particulier, de la sincérité de la Municipalité quant à sa volonté de promouvoir son centre-ville et de mener une politique, disons, qui soit la plus favorable possible aussi à l'installation et au maintien d'un tissu économique fort. Et je voulais quand même conclure sur deux ou trois chiffres, parce qu'on peut avoir l'impression, après la demi-heure qu'on vient de passer sur ce sujet-là, en parlant de Manor puis des fermetures qu'il y a eu, d'une impression de sinistrose. Alors moi, j'aimerais aller contre ça.

Parce qu'en 2022, l'économie yverdonnoise a créé 330 emplois et 275 équivalents plein temps. C'est deux fois et demi la croissance de la population. Donc, en termes d'emplois, la croissance économique en Ville d'Yverdon est très fortement soutenue. Nous n'avons pas encore les chiffres pour 2023, sauf un seul qui est la statistique des frontaliers. Et sur la lecture de cette statistique des frontaliers, on s'attend à une progression encore plus forte en 2023 de l'emploi, ce qui fait qu'on est, à l'heure actuelle, à fin 2022, passé 17'000 équivalents plein temps, passé 21'000 emplois dans cette Ville. Ça n'a jamais été une Ville morte au niveau économique, même au creux des années 70, au moment des grandes restructurations. Mais cette idée de ville économiquement morte, elle n'a jamais été aussi fausse qu'aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Conseillère Apolline CARRARD :**

Je remercie M. le Syndic pour ces nombreuses réponses à mes questions, également nombreuses. Néanmoins, il y en a encore une qui reste en suspens. J'avais modifié en cours de route mon interpellation. C'est juste par rapport aux questions objectives : est-ce qu'il y a des questions objectives qui sont posées aux commerçants une fois qu'ils ferment ? Est-ce qu'il y a une liste, un répertoire de ces choses, est-ce que c'est traité quelque part ? Et je profite déjà de conclure ce que j'ai à dire maintenant, pour éviter de reprendre la parole après, en me réjouissant d'apprendre qu'il y a une stratégie de dynamisation qui est en route, qu'il y a un délégué à l'économie à la Ville d'Yverdon, ce que je savais déjà. Et je suis heureuse d'apprendre que son travail est en bonne route et qu'il va en faire plus aussi dans ce domaine-là, qu'il y a une volonté de la Municipalité à aller de l'avant dans ce domaine. C'est également assez rassurant d'apprendre, par la bouche de M. le Syndic, que des commerces cherchent à s'installer au centre-ville d'Yverdon malgré la situation actuelle de notre Ville.

Il y a juste un point sur lequel je ne suis pas d'accord, c'est par rapport à la suppression des places de parc, qui à mon sens ne sont pas dans les mêmes chiffres aujourd'hui que par rapport à il y a 10 ans en arrière. Et puis, je suis tout à fait d'accord qu'effectivement, le débat du parking n'est pas à sa place ce soir, mais vous comprendrez bien que je ne pouvais pas ne pas en parler ce soir. Du coup, c'était évidemment un petit peu provocateur. Voilà, merci beaucoup.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Oui, je comprends bien. Pour répondre à votre dernière question, est-ce qu'on a des questions objectives ? Alors, on n'a pas vraiment une grille où on irait systématiquement... Alors on va systématiquement, quand on apprend une fermeture, on va systématiquement au contact de la personne, par le truchement du délégué à l'économie. On fait ce geste-là pour essayer de comprendre s'il y a quelque chose, dans les raisons de la fermeture, qui tombe dans le périmètre de la Ville, sur lequel on pourrait effectivement agir ou en tout cas nourrir une base de données qui nous permet de comprendre ce qui est en train de se passer. Mais ça reste très informel, on n'a pas une grille de lecture au sens sociologique du terme qui nous permettrait de mettre des croix dans une grille pour savoir exactement comment ça se passe. Mais ça fait partie, effectivement, ce n'est pas forcément une mauvaise idée, dans le renforcement de la politique qu'on veut mettre en place, à la limite de mettre une telle grille en place. Mais actuellement, ça n'y est pas. Le contact est fait, ça reste, je dirais, qualitatif, informel et partiel, parce que, comme je l'ai dit, il y a des gens qu'on n'arrive pas simplement à atteindre, qui simplement décident de ne pas nous répondre et c'est leur liberté, il faut la leur laisser.

Pour le reste, je remercie l'interpellatrice de son interpellation et de ses qualifications. Je dirais pour les places de parc : je ne nie pas qu'il ait pu y avoir quelques disparitions ces dix dernières années, mais elles se comptent, je dirais, dans l'ordre de grandeur de la dizaine par rapport au stock total, enfin les dizaines, l'ordre de grandeur, je dis bien, par rapport à l'ordre de grandeur du nombre de places qui est de plus d'un millier. Je vous remercie de votre attention.



10.3

**Une interpellation de Mme la Conseillère Maude EHRBAR (Quelles mesures pour dynamiser le Centre-ville et soutenir les enseignes locales ?)****Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Mme la Conseillère Maude EHRBAR, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, Mme EHRBAR vous avez la parole.

**Mme la Conseillère Maude EHRBAR :**

J'ai légèrement raccourci mon interpellation, mais elle répètera tout de même quelques éléments qui ont été amenés dans les réponses aux précédentes interpellations. Je m'en excuse d'avance, bien évidemment, je ne m'attends pas à ce que les éléments de réponse déjà énoncés soient répétés.

Il est bien ressorti ce soir que nous souhaitons toutes et tous voir notre centre-ville dynamique, attractif et vivant. Comme M. le Syndic l'a dit, il ne s'agit pas d'une problématique nouvelle, mais l'annonce des récentes fermetures, combinée à l'arrivée d'une enseigne internationale comme Starbucks, interpelle particulièrement. Non seulement parce qu'il s'agit d'une entreprise largement critiquable du point de vue éthique, puisqu'elle est connue, entre autres, pour son non-respect des droits syndicaux et ses campagnes de greenwashing, mais aussi parce qu'elle met clairement en lumière la problématique des loyers élevés. En effet, lorsque seule la plus grande chaîne multinationale du café peut se permettre de s'installer dans notre vieille Ville, la problématique des loyers excessifs devient flagrante.

Le prix des loyers est un filtre décisif qui détermine quel type de commerces peuvent ou ne peuvent pas s'implanter dans nos rues. Cette problématique se voit d'autant plus aggravée par les prêts octroyés aux commerçants durant la pandémie, puisque, aujourd'hui, est venue l'heure du remboursement, qui pèse très lourd. Nous en payons le prix avec des mises en faillite, des restructurations économiques très importantes et de nombreuses suppressions de postes.

Comme le montre la motion déposée par notre collègue Judith NOTTER en 2019 déjà, la fermeture des commerces, restaurants et cafés dans les centres-villes touche de nombreuses villes en Suisse, et ce, depuis quelques années. La question semble très complexe et multiple ; cibler comme seule cause un manque de places de parking serait donc passer à côté du problème, et donc de la solution, qui doit être plurielle elle aussi.

Face à cette situation, j'aimerais donc poser les questions suivantes : Quelle est la marge de manœuvre de la Commune pour renforcer l'attractivité du centre-ville, en particulier en ce qui concerne la régulation des loyers ou l'affectation des locaux vacants pour favoriser notamment les petits commerces locaux ? Où la Municipalité en est-elle dans les démarches entreprises pour dynamiser le centre-ville ? Merci.

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Cette fois-ci, on va faire dans le sens inverse : je commence par répondre à quelques questions, puis je passerai la parole à mon collègue de droite, M. Pierre DESSEMONTET. Oh émotion à ma droite... émotion ! Votre question est une belle opportunité d'expliquer ou de rappeler en quoi la Ville a une emprise sur cette thématique-là, notamment du côté territorial.

Alors, concernant notre emprise sur les loyers souvent excessifs dans le commerce, et notamment à Yverdon-les-Bains, il faut bien l'avouer, alors pour être très claire, la Ville n'a pas d'emprise sur les loyers. Nous n'avons pas d'emprise sur ceux-ci, ce n'est pas de notre ressort, à part là où nous sommes propriétaires, ce qui est donc quasi rien, au centre-ville.

Concernant notre emprise sur la typologie des commerces, alors pour rappel ou information, le

centre-ville répond à la zone « Ville Ancienne » ou encore, pour une partie, à la zone « Ceinture Centrale ». Cela, dans notre RPGA, dans cette réglementation, il est mentionné que les rez doivent être sous une typologie d'activité. Ainsi, que ce soit une assurance, une grosse chaîne de magasins ou alors une petite chaîne ou un magasin local, tout répond à la typologie de cette activité. Dès lors, si l'affectation est correcte, nous n'avons pas de base légale pour l'interdire. Et si nous l'interdisons, par exemple pour des raisons éthiques, alors on perd très facilement devant un tribunal cantonal ou fédéral.

Bref, de manière générale, on peut dire que notre base réglementaire est faible en la matière. Néanmoins, comme vous le savez, nous travaillons sur nos outils de planification. Notre PDCom est d'ailleurs au stade d'examen préalable auprès du Canton depuis de nombreux, nombreux mois, malheureusement. Nous attendons avec impatience ce retour pour ensuite le mettre à l'enquête, à priori au printemps prochain, puis sur votre pupitre, et ça viendra sur votre pupitre dans la foulée. Concernant le PACom, soit son règlement, nous travaillons justement à intégrer des articles pour être plus forts en la matière.

Ainsi, nous œuvrons sur différents types d'articles, comme par exemple, spécifier encore plus la typologie d'activités acceptables dans ces deux zones différentes, ou alors, mettre par exemple des articles qui interdisent les vitrines borgnes, des articles aussi pour limiter la durée des vitrines froides, et cela pourrait être une nouveauté dans le Canton de Vaud. Ou encore la nécessité d'avoir une activité qui ait une interaction avec l'espace public et c'est pour ce dernier, c'est ce que nous avons fait d'ailleurs dans le règlement du nouveau plan d'affectation du futur plan d'affectation en ce sens.

Voilà les choses sur lesquelles nous travaillons et dans le contexte dans lequel nous pouvons œuvrer. Très, très, très réduit, il faut bien le dire. Ou alors, cela prend beaucoup, beaucoup, beaucoup de temps. Merci de votre attention, je passe donc la parole à droite.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Donc je succède à ma voisine de gauche. Ayant eu le sentiment d'avoir été particulièrement long lors de ma réponse à l'interpellation précédente, il me semble que je n'aurai pas grand-chose à ajouter à ce que j'ai déjà dit. Sans tomber dans la redite, je vous propose, Mme l'Interpellatrice, de faire vôtre les réponses que j'ai déjà données à Mme CARRARD. Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Conseillère Maude EHRBAR :**

Merci, chers membres de la Municipalité, pour vos réponses. Je me réjouis de ces projets dans les modifications du PDCom, qui me semblent tout à fait judicieuses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.4

**Une question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Politique d'Yverdon)**

Je viens ce soir parce que j'ai un petit problème concernant une plainte qui m'a été faite il y a environ quelque temps. Avant de porter plainte, les gens de la Municipalité...

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller, je me permets de vous demander : quel est le lien avec ce Conseil concernant une plainte finalement privée ?

**M. le Conseiller Mergim DIBRANI :**

Parce que j'estime que cela a été monté par la Municipalité.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Alors là, vous partez dans des attaques personnelles, et cela, je ne peux pas l'accepter, M. DIBRANI. Nous allons passer au point suivant.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.5

**Une interpellation de Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT (Protection des consommateurs d'eau d'Yverdon-les-Bains : qu'en est-il de la problématique du Chlorothalonil ?)****Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, Mme PLAGELLAT vous avez la parole.

**Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT :**

En 2017, une étude suisse menée par l'OFEV dans le cadre du réseau d'observation nationale des eaux souterraines (NAQUA) met en évidence des produits de dégradation du fongicide chlorothalonil dans les eaux souterraines. Alors que la substance active elle-même se dégrade bien et n'est donc pas décelable dans les eaux souterraines, son métabolite R471811 est largement présent en concentrations élevées.

Entre 2019 et 2020, une extension du périmètre d'étude montre qu'un tiers des stations de mesure est concerné par la contamination. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a réévalué la situation en Suisse et a classé le chlorothalonil parmi les cancérigènes probables. Tous les métabolites ont été jugés susceptibles de polluer les eaux et ont donc été classés comme pertinents, ce qui induit, selon l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douches accessibles au public (OPBD), que leurs concentrations doivent respecter la valeur limite de 0,1 microgramme par litre dans l'eau potable.

L'entreprise Syngenta, productrice de chlorothalonil, a alors déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral. Le 20 mars 2024, le TFA a donné raison à l'OSAV. Les dernières données chiffrées publiées par Sagenord datent de 2020 et montrent que le R471811 est en fort dépassement de la limite de 0,1 µg/l. Le rapport sur la qualité de l'eau potable en 2023, édité par Sagenord, indique que 74 % de l'eau distribuée présente une teneur moyenne de 0,2 µg/l pour le métabolite R471811.

Selon le document informatif de l'OFCO découlant de la directive 2021 de l'OSAV, le distributeur d'eau a l'obligation, je cite, « d'abaisser la concentration des métabolites du chlorothalonil dans l'eau distribuée en prenant des mesures immédiates, raisonnables et proportionnées. »

Au vu de ces éléments, j'interpelle la Municipalité en lui posant les questions suivantes :

- Qu'en est-il de la situation actuelle des concentrations, en comparaison avec celles du rapport édité en 2020 ?
- Quelles sont les teneurs exactes en métabolite R471811 dans l'eau potable des Yverdonnois ?
- Pourquoi les rapports sur la qualité ne donnent-ils pas de façon plus transparente les résultats des analyses ?
- Quelles actions ont été prises pour assainir la situation et quelles sont les recommandations de la Municipalité à Sagenord pour la suite à donner sur la gestion des non-conformités ?

- Qu'en est-il de l'état de la qualité de l'eau potable vis-à-vis de la limite de 0,5 µg/l sur la somme des teneurs en pesticides et métabolites pertinents ?

- Qu'en est-il de la révision de la stratégie d'approvisionnement en eau potable ? Prend-elle en compte la protection de la qualité des eaux vis-à-vis des micropolluants émergents, et sous quelle forme ?

**M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

Merci, Mme la Conseillère, pour ces questions, qui étaient d'actualité quand vous les avez envoyées il y a trois Conseils, je crois. Alors, comme vous le soulignez, le Tribunal administratif fédéral a rendu, le 20 mars 2024, un arrêt donnant raison à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires dans le recours déposé par l'entreprise Syngenta. En conséquence, l'OSAV a publié, le 22 mai dernier, une directive sur, je cite, « les mesures à ordonner en cas de dépassement des valeurs maximales applicables aux métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable », fin de citation.

Cette directive précise, et je cite encore : « qu'il faut respecter la valeur maximale de 0,1 µg par litre afin de garantir à titre préventif la protection de la santé en limitant de manière générale la présence dans l'eau potable de métabolites de substances actives aux propriétés toxiques et écologiques préoccupantes », fin de citation. Cela étant, la directive reconnaît, et je cite encore, « qu'il s'agit d'un défi de taille, dans la mesure où, dans certaines circonstances, il n'est possible de garantir le respect à long terme de la valeur maximale qu'en mettant en place des mesures très chères ou très exigeantes en termes de temps, de démarches politiques ou d'écologie », fin de citation.

La directive prévoit donc un dispositif gradué à mettre en place par les cantons pour assurer que les distributeurs d'eau mettent en œuvre des mesures immédiates et des mesures complémentaires dans un délai de deux ans, avec la possibilité d'adapter ce délai au regard de la situation particulière, ainsi qu'une obligation de communication.

Au regard de la toujours encore relative nouveauté de ces impératifs, nous n'avons pas encore toutes les mesures concernant la mise en conformité. Ceci précisé, voici les réponses à vos questions, Mme la Conseillère.

Alors, votre première question : Qu'en est-il de la situation actuelle des concentrations en comparaison avec celles du rapport édité en 2020 ? Je passe à la réponse. Les résultats, ainsi que la campagne d'analyses, sont disponibles sur le site d'Yverdon-les-Bains Énergies en suivant le chemin suivant : « Particuliers, Produits, Eau et Qualité de l'eau ». Je vous en lis un extrait : 26 % de l'eau distribuée, issue de la source du Cossaux appartenant à la Ville, présentait une teneur proche de la norme de 0,1 µg/l pour le métabolite R471811. Les autres métabolites étaient inférieurs aux normes. 74 % de l'eau distribuée, issue des autres ressources, présentait une teneur moyenne de 0,2 µg/l pour le métabolite R471811, les autres métabolites étant également inférieurs aux normes, fin de citation. Ces informations sont également disponibles sur le site de Sagenord sous le lien « Informations qualité eau ».

Plus précisément, les mesures récentes effectuées sur le Cossaux, pour 26 % de l'eau distribuée, indiquent un taux de métabolite R471811 de 59 nanogrammes par litre lors de la mesure du 29 août 2023 et de 42 nanogrammes par litre lors de la mesure du 12 février dernier. Donc, respectivement 59 % et 49 % du seuil, alors que les traces des autres métabolites étaient indétectables.

Votre deuxième question : Quelles actions ont été prises pour assainir la situation ? Quelles sont les recommandations de la Municipalité à Sagenord pour la suite à donner ? Alors, la Municipalité et Sagenord n'ont pas attendu les derniers développements juridiques pour préparer une réaction à ces non-conformités, en relation étroite avec les autorités cantonales. Les ressources mineures, donc les petites sources, particulièrement non conformes, ont été déconnectées, en particulier l'approvisionnement depuis l'AIAE La Menthue. Le renouvellement de la chaîne de traitement à la source du Cossaux, qui, on l'espère, pourra démarrer rapidement, permettra également

d'augmenter le volume d'eau produit à cette source, dont on a vu qu'elle était conforme. Un accord a été passé entre Sagenord et l'ACRG qui nous amène l'eau depuis Onnens, pour faire descendre, via le réseau ACRG, le plus possible d'eau pompée par Sagenord au puits des Râpes, sur la commune de Vugelles-La-Mothe. En effet, l'eau du puits des Râpes est abondante et d'excellente qualité et permet de diluer le plus possible l'eau non conforme en provenance des puits d'Onnens afin de descendre en dessous des seuils.

Votre troisième question : Qu'en est-il de l'état de la qualité de l'eau potable vis-à-vis de la limite de 0,5 µg/l sur la somme des teneurs en pesticides et métabolites pertinents ? Alors, les dernières mesures indiquent que toutes les ressources sont conformes au regard de cette limite totale. On a donc, en fait, un problème avec un polluant particulier qui dépasse 0,1 µg/l, mais pas sur l'ensemble des polluants.

Votre quatrième question : qu'en est-il de la révision de la stratégie d'approvisionnement en eau potable, prend-elle en compte la protection de la qualité des eaux vis-à-vis des micropolluants émergents et sous quelle forme ?

Alors, Sagenord a sur l'ouvrage, depuis 2021, une révision stratégique majeure du plan directeur régional de distribution de l'eau afin de définir la filière de filtration et de traitement pour les ressources primaires, à la station de Bellerive qui est maintenant cogérée par la Ville et Sagenord disons, ou aux puits d'Onnens, gérés par l'ACRG. En l'état des connaissances scientifiques et techniques actuelles, les coûts de traitement supplémentaire pour les micropolluants étaient estimés en 2021 de l'ordre de 55 à 120 centimes de francs au mètre cube, selon les options, avec des investissements de l'ordre de CHF 13'000'000.- à CHF 23'000'000.- plus ou moins 30 %.

Les montants en jeu sont donc considérables. Il s'agit donc, pour Sagenord, en collaboration avec ses membres, en particulier la Ville d'Yverdon-les-Bains et l'ACRG, de concevoir avec les autorités cantonales de finaliser les études pour sélectionner la variante la plus efficace pour l'approvisionnement régional en eau et la mettre en œuvre dans les meilleurs délais. Voilà, Mme la Conseillère, j'espère avoir répondu à votre satisfaction.

**Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT :**

Merci beaucoup pour ces réponses très précises, et en effet, je considère qu'elles répondent entièrement à mes attentes. Je me réjouis de voir, finalement, ce que les études vont donner et quelle solution sera retenue pour le futur. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.6

**Une interpellation de Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER (Commissions extra-parlementaires)**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, Mme JAQUIER vous avez la parole.

**Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :**

Le site internet de la Ville d'Yverdon-les-Bains indique ce qui suit au sujet des commissions extraparlamentaires. Je cite : « La Municipalité a mis sur pied plus de 20 commissions extraparlamentaires afin de bénéficier de l'expertise de spécialistes dans certains domaines où cette dernière ne dispose pas des savoirs nécessaires. Ces commissions permettent de fonder des politiques publiques sur une plus large représentation de la société civile. Elles se composent de

membres d'organisations du monde politique, économique, social, etc. » Fin de citation.

Nous relevons que le rapport de gestion 2023 de la Municipalité se contente de lister les commissions extraparlimentaires, leurs membres et leur fonction, sans toutefois donner des informations quant aux sujets traités et aux chantiers entrepris durant l'année écoulée. On citera, par exemple, la commission culturelle, la commission de jumelage ou encore la commission Suisses-Immigrés. Même si les Conseillers communaux peuvent être informés par le biais de leurs représentants dans l'une ou l'autre des commissions extraparlimentaires, où ils ont des représentants, il nous apparaîtrait judicieux que tout un chacun soit renseigné.

Cette revendication est d'autant plus pertinente que plusieurs commissions extraparlimentaires n'ont pas de représentants des partis politiques. Il s'agit, entre autres, des commissions durabilité, d'architecture, d'urbanisme et du paysage, d'achat d'œuvres d'art, etc.

Question : la Municipalité est-elle disposée à introduire dans son rapport de gestion annuelle un résumé des activités des commissions extraparlimentaires ? La Municipalité pourrait-elle informer le Conseil communal par voie de communication, une ou deux fois par année ? Troisième question : en fonction de quels critères la Municipalité décide-t-elle de solliciter ou non des représentants des partis politiques dans ces commissions ?

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

La Municipalité va répondre un peu globalement sur les deux premières questions de votre interpellation, Mme la Conseillère, et puis individuellement sur la troisième. Donc, sur les questions une et deux, entre guillemets, la Municipalité préférerait la version une à la version deux. Elle est donc disposée à demander aux commissions extraparlimentaires de lui fournir un résumé de leur activité qu'elle pourrait alors, le cas échéant, inclure dans le rapport de gestion. Ça, c'est un peu pour la partie une, sachant par ailleurs que souvent le secrétariat des commissions extraparlimentaires est assuré par la Ville, ça suppose quand même une charge supplémentaire pour la Chancellerie, charge qui serait démultipliée si nous passions plutôt par voie de communication, une ou encore pire, aurais-je tendance à dire, deux fois par année. Donc, c'est un oui qualifié, on va dire : si les commissions extraparlimentaires décident de fournir un résumé de leur activité, alors nous sommes tout à fait disposés à inclure ce résumé dans le rapport de gestion.

Voilà un peu. Par contre, on n'est pas tout à fait sûrs qu'on est prêts à aller faire la chasse aux commissions extraparlimentaires pour qu'elles nous fournissent du contenu une ou deux fois par année pour qu'on renseigne le Conseil par ce biais-là. Le rapport de gestion pourrait servir, effectivement, à cela.

Et puis, à la question trois : en fonction de quels critères la Municipalité décide-t-elle de solliciter ou non des représentants des partis politiques dans les commissions ? Alors, je ne suis pas sûr que la réponse va beaucoup vous plaire, mais je vous la donne quand même. Donc, les commissions extraparlimentaires sont instituées, créées, modifiées et dissoutes par la Municipalité, qui a donc la haute main sur ce processus. Elle examine, au cas par cas, ce qui lui semble être cohérent comme formation de cette commission, la pertinence ou non de l'inclusion des formations politiques représentées au Conseil communal. Ça, c'est la règle qu'on se donne. Si on inclut des représentants politiques, ce sont via les formations représentées au Conseil communal. Et autrement, elle décide de manière absolument souveraine et sans autres critères.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :**

Je n'ai pas été assez rapide pour appuyer sur le bouton. Je voulais remercier M. le Syndic de sa réponse quand même. Merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.7

**Une interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (L'office de Poste des Moulins est-il menacé ?)****Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller Luca SCHALBETTER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, M. SCHALBETTER vous avez la parole.

**M. le Conseiller Luca SCHALBETTER :**

La Poste a annoncé le 29 mai dernier vouloir fermer 170 bureaux postaux dans le pays. Selon le journal 24 heures, une quinzaine d'offices postaux serait menacée dans notre Canton. Depuis plusieurs années, La Poste mène une politique de fermeture massive des offices de poste, et pas seulement dans les villages : six offices de poste ont fermé à Lausanne depuis 2018, et le bureau de Saint-François était même concerné dans cette spirale infernale des fermetures. Heureusement, la mobilisation des usagères et usagers a payé, et cet office sera maintenu. La Poste est un maillon important du service public helvétique, et il doit rester fidèle aux caractéristiques du service public, notamment l'accès universel aux prestations pour tous les citoyens, zones reculées et quartiers populaires compris.

Lors de la précédente grande annonce du géant jaune sur les fermetures, courant 2017, l'office de poste des Moulins faisait partie des bureaux potentiellement en danger de fermeture. Le récent communiqué de La Poste ne précise pas quels sont les offices postaux concernés par cette annonce de fermeture, et cela me pousse donc à poser à la Municipalité les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle déjà eu un contact récent avec la direction de La Poste afin de s'informer sur l'avenir de l'office de poste des Moulins ?
- Si ce n'est pas le cas, quand est-ce que la Municipalité sera informée de cela ?
- Et si l'office de poste des Moulins venait à être concerné, quel moyen de pression pense utiliser la Municipalité pour demander le maintien de ce bureau postal ?

Je vous remercie.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

À votre première question, la Municipalité a eu des contacts en 2022 avec les représentants régionaux de La Poste afin de discuter des possibilités de synergie entre les services principaux de La Poste et les services de la Ville. Pour l'instant, il n'y a pas eu de proposition concrète de leur part.

En tant que parlementaire au National, et c'est d'ailleurs pour cette raison que je me permets de répondre à votre question, et membre de la Commission des transports et télécommunications, j'ai eu l'occasion de rencontrer la direction de La Poste et sans trahir les secrets de cette réunion, il n'a pas été possible de dresser des pistes concrètes pour faire face aux difficultés lancées par le Conseiller fédéral RÖSTI.

En revanche, j'ai pu déposer un postulat pour permettre d'améliorer les conditions de coopération entre les offices de poste et les administrations communales aux prestataires locaux. La réponse du Conseil fédéral est donnée sur la page du postulat. Dans les grandes lignes, le Conseil fédéral évoque à la fois la liberté d'aménager le réseau postal du géant jaune et l'exigence de coordination entre La Poste et les cantons ou communes, introduite au niveau de l'ordonnance le 1<sup>er</sup> janvier

2019. Jusqu'au 9 septembre, le Conseil fédéral a démarré le chantier d'une modernisation totale du service universel de La Poste dans le cadre d'une révision de la loi sur La Poste pour juin 2025. Mais le Parlement en a décidé autrement. Le 10 septembre, le Conseil national a voté une motion de la commission demandant des éclaircissements sur le mandat du service universel de La Poste avant toute nouvelle restructuration, ce qui freine la modernisation et la révision de la loi sur La Poste. Le Parlement devra alors trouver des accords ou des majorités pour définir le mandat de service universel avant toute nouvelle adaptation. Le problème, c'est que cela n'empêche pas La Poste de prendre des décisions telles que des fermetures. Nous sommes allés plus loin.

Pour votre deuxième question, à ce jour, il s'agit de 170 offices de poste exploités par La Poste elle-même. Les sites qui seront fermés n'ont pas encore été tous déterminés, cela concerne l'ensemble du pays. Comme les sites concernés par une fermeture n'ont pas encore été déterminés, il est difficile de s'avancer sur cette question. Cependant, selon les dernières informations reçues par mail il y a quelques semaines, La Poste affirme qu'elle continuera de disposer d'un réseau couvrant l'ensemble du territoire avec 600 offices exploités en site propre et 2'000 sites qui seront desservis. Selon La Poste, il ne devrait pas y avoir de licenciements en raison des nombreux départs à la retraite. La Poste a prévu d'embaucher ces prochaines années et ne licenciera pas, selon La Poste.

Pour votre dernière question concernant le quartier des Moulins, la Municipalité n'a pas de marge de manœuvre à proprement parler pour obliger La Poste à conserver un office de poste. En revanche, elle entend bien soutenir le maintien de l'office de poste des Moulins. Elle a d'ailleurs envoyé un courriel à la direction régionale en ce sens. La Ville, en tant que centre régional, mettra tout en œuvre pour le maintien des prestations postales de la région avec l'appui des autres communes, mais la marge de manœuvre est faible et la compétence n'est octroyée qu'à la direction de La Poste et au Conseil fédéral. À ce jour, la direction de La Poste nous a confirmé que l'office de poste des Moulins reste ouvert. Nous resterons attentifs à ce que cela soit le cas pour les prochaines années.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Conseiller Luca SCHALBETTER :**

Merci, Mme la Municipale, pour vos réponses, qui sont finalement presque réjouissantes. Pas totalement, mais presque réjouissantes. Je pense que c'est déjà une bonne nouvelle que la direction de La Poste n'ait pas contacté la Municipalité pour communiquer une éventuelle fermeture de ce bureau de poste. En revanche, je pense que ça vaut toujours la peine de continuer à communiquer à la direction de La Poste l'attachement de la Municipalité au maintien de ce bureau de poste et de dire que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour le maintien de ce bureau de poste-là. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.8

**Une interpellation de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Comment la Ville d'Yverdon-les-Bains peut-elle empêcher la suppression de l'arrêt de train de Champ-Pittet ?)**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, Mme CHEVALLEY vous avez la parole.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Dans le cadre du nouvel horaire CFF 2025 paru le 23 mai dernier, les CFF prévoient de supprimer

la halte de Champ-Pittet dès le 15 décembre prochain. Cette suppression affectera plusieurs institutions nord-vaudoises importantes, comme le gymnase d'Yverdon-les-Bains, la HEIG-VD ou encore le centre Pro Natura. Cet arrêt de train bénéficie à de nombreux et nombreuses employé-e-s, ainsi qu'aux visiteurs et visiteuses en provenance d'Yvonand, d'Estavayer ou de Fribourg. Cette suppression est un non-sens écologique, car cela conduira les personnes venant de Fribourg ou de la Broye à prendre la voiture plutôt que le train pour rejoindre la zone de Champ-Pittet et d'Yverdon.

D'autre part, cela sera une perte de temps pour les usagers et usagères, qui se trouveront obligés de passer par la gare d'Yverdon-les-Bains, pour prendre un bus TRAVYS bien souvent surpeuplé aux heures de pointe. Le centre Pro Natura perdra également en accessibilité alors qu'actuellement la gare est à 2 minutes à pied du centre seulement, qui est aussi la porte d'entrée du plus grand marais lacustre de Suisse. L'objectif des CFF est de gagner 3 minutes sur la ligne en supprimant un arrêt afin de garantir une meilleure correspondance avec le train pour Lausanne. Cependant, l'arrêt de Champ-Pittet ne pourra pas être remplacé par d'autres lignes, car il est isolé et très mal desservi. Peut-être que la suppression d'autres arrêts, mieux desservis sur cette ligne, aurait un impact moindre.

Face à cette situation, ma question est la suivante : la Municipalité d'Yverdon-les-Bains peut-elle intervenir auprès des CFF contre cette suppression et a-t-elle déjà entrepris des démarches dans ce sens ?

Merci beaucoup.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Merci pour votre interpellation. La Municipalité est bien entendu très sensible et partage vos interrogations au sujet de la halte de Champ-Pittet. Vous aurez sûrement noté qu'avec l'horaire 2025, ce sont les haltes de Valeyres-sous-Montagny, La Brinaz, William Barbey qui seront supprimées en journée, la semaine, et la halte de Champ-Pittet, toutes, en raison de correspondances à donner à la gare d'Yverdon-les-Bains sur la nouvelle offre ferroviaire des CFF.

L'agglomération se trouve donc avec seulement deux haltes ferroviaires au lieu de six, les gares d'Yverdon-les-Bains et Grandson, pour une durée de plusieurs années. La Municipalité a été informée officiellement en amont de la publication des horaires par la DGMR, les CFF et TRAVYS, le 22 mai pour Champ-Pittet et le 11 avril pour Yverdon-Sainte-Croix, mais quelques contacts avaient déjà été pris au préalable avec les CFF. Cette situation est une conséquence directe de l'introduction de l'horaire 2025 des CFF et les marges de manœuvre sont très faibles. Les modifications entreprises par les CFF auraient dû être mieux appréhendées et annoncées en avance par les cantons pour permettre l'adaptation des lignes régionales en amont de l'entrée en vigueur de cet horaire. Ma foi, nous prenons acte.

Dans la situation où nous nous retrouvons, sur la ligne Yverdon-Sainte-Croix, TRAVYS estime être en mesure de rétablir les arrêts supprimés entre 2027 et 2029, après la construction d'un pont de croisement à proximité de Six-Fontaines. Concernant la ligne Yverdon-Fribourg, c'est entre le croisement de Cheyres et la gare d'Yverdon-les-Bains que les CFF doivent trouver une solution pour gagner du temps et réintroduire l'arrêt de Champ-Pittet. Ils n'ont pas annoncé de date de réintroduction à ce jour.

La Municipalité ne peut que soutenir cette demande et a transmis un courrier de prise de position à la DGMR il y a quelques semaines. L'Agglo, avec toutes les communes, a d'ailleurs rencontré la Conseillère d'État en charge du dossier pour dénoncer cette situation et trouver une solution le plus rapidement possible. À partir de décembre 2024, et pour limiter les désagréments, la ligne de bus 650 effectuera des courses via le gymnase pour assurer une liaison depuis Yvonand, et une ligne de bus B12 circulera également entre Yverdon et Valeyres-sous-Montagny.

La Municipalité ne peut que regretter la décision prise par l'Office fédéral des transports, les CFF et les cantons dans le cadre de l'horaire 2025 et fait son maximum pour le rétablissement rapide

de ces différentes haltes, tant au niveau communal que régional.

Aussi, en tant que représentante romande pour le National, en ce qui concerne les transports, j'ai pu déposer plusieurs interpellations pour réduire au maximum les désagréments. Nous allons pouvoir maintenir, au minimum, six liaisons directes entre Neuchâtel et Genève pour ce qui concerne la grande connexion de l'IC. Les études d'amélioration restent encore à faire. La consultation publique de l'horaire est bien entendu terminée à ce jour, et nous serons très attentifs à suivre le dossier.

Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Merci beaucoup, Mme la Municipale, pour cette réponse et les actions déjà menées depuis le dépôt de cette question, qui a été déposée en juin, pardon, je suis déconcentrée. Vous avez montré que vous avez fait tout ce qui était en votre possible pour limiter la suppression, pour empêcher la suppression de l'arrêt de train. Apparemment, vous n'avez pas la possibilité de le faire. Par contre, j'ai toute confiance en vous pour que vous fassiez tout ce qui est en votre possible pour le rétablissement de ces haltes et la limitation des nuisances causées par ces nouveaux horaires CFF, qui malheureusement ne favorisent pas notre région du Nord vaudois. J'ai toute confiance en vous, merci d'avance.

10.9

**Une question de M. le Conseiller Martin LOOS (Quid du réaménagement de l'avenue des Sports ?)**

En novembre 2018, Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF et moi-même déposons une motion au sujet de l'avenue des Sports. Plus spécifiquement, nous en interrogeons la sécurité devant et aux alentours du centre de badminton.

Pour rappel, le texte renvoyé à l'unanimité à la Municipalité lui demandait de présenter une proposition de réaménagement de l'avenue des Sports, de sorte à - je répète ce qu'il y avait dans la demande - sécuriser le secteur en question pour tout usager ou toute usagère, en priorisant ici la mobilité douce. Sécuriser le passage piéton et cycliste sur la rive droite du Buron en améliorant la visibilité, améliorer la signalétique des lieux, par exemple par la réfection du marquage des lignes, la pose de panneaux de catadioptres ou de balises, et construire un trottoir et réparer la chaussée des deux côtés de la route, afin d'en éliminer les trous et les irrégularités.

Dans l'année qui a suivi cette acceptation, le passage clouté devant le centre de badminton a été augmenté d'un îlot. En revanche, aucune amélioration n'a pu être constatée en ce qui concerne le reste des points de la motion. J'ai d'ailleurs plusieurs fois, depuis, manqué de crever un pneu le long de ce tronçon en tentant de me rendre au centre-ville. Ainsi, ce Conseil pourrait-il être informé sur l'avancement du traitement de la motion ?

Pour rappel, avant acceptation, le texte avait été modifié pour convenir à la Municipalité, en le rendant moins injonctif. La version validée demandait uniquement, dans une première étape, de présenter une proposition de réaménagement, sans forcément déjà entreprendre de lourds et coûteux travaux. Il me semble en effet de plus en plus urgent d'améliorer la sécurité de cet endroit, principal point d'accès de la Ville depuis l'est. Je remercie la Municipalité pour ses réponses en espérant que le sujet puisse bientôt être clos.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Je vous propose de reprendre cette question après la suivante, si c'est OK pour vous.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.10

**Une interpellation de M. le Conseiller Martin LOOS (Accessibilité des Transports publics yverdonnois en mobilité réduite)****Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller Martin LOOS, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, M. LOOS vous avez la parole.

**M. le Conseiller Martin LOOS :**

Je ne vois pas directement le lien entre les deux sujets, mais soit, et manifestement j'ai perdu une pizza, parce que j'avais parié que je ne pourrai pas faire mes interventions avant minuit, mais bref...

Nous sommes en 2024 après Jésus-Christ. Toute la Suisse est accessible en transport public pour les personnes à mobilité réduite... Toute ? Non. La majorité du pays, peuplée d'irréductibles humains, résiste encore et toujours à l'envahisseur, et la vie n'est pas facile dans les garnisons de personnes à mobilité réduite de Suisse, du nord, du sud, de l'est et de l'ouest.

Ce petit clin d'œil à un illustre manuel d'histoire contemporaine me permet de retourner un peu dans le passé. Plus précisément au tout début du siècle, en 2004. Il y a 20 ans donc, entrain en vigueur la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés, la LHand. Cette loi imposait notamment la mise en conformité des dispositifs de transport public afin d'en permettre l'usage sans obstacle aux personnes en situation de handicap physique. De telles adaptations ne pouvant pas se réaliser en un clin d'œil, 20 ans est justement le délai que laissait le texte aux entités responsables pour mettre en œuvre ses prescriptions.

En principe, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, donc, le paraplégique que je suis devrait pouvoir emprunter sans obstacle n'importe quel transport public en Suisse. Inutile de préciser que ce n'est de loin pas le cas. La plupart des correspondances sont certes accessibles, mais seulement en réservant le voyage plus d'une heure à l'avance afin d'organiser l'assistance nécessaire.

À Yverdon également, nombreux sont notamment les arrêts de bus indiqués inaccessibles pour les personnes à mobilité réduite. Je m'estime personnellement heureux de ce côté-là, étant en relative bonne forme physique et me déplaçant surtout à vélo, je n'ai que rarement besoin de les emprunter dans ma Ville. Mais cela n'est de loin pas le cas pour la totalité de la population.

Je suis conscient que l'intégralité des adaptations discutées ici n'est pas directement du ressort de la Municipalité. Néanmoins, c'est Yverdon qui a la charge d'aménager et d'entretenir les arrêts de bus, gares et autres débarcadères situés sur son territoire. Elle exerce aussi une grande influence sur les transports publics locaux par sa participation au conseil d'administration de TRAVYS et aux multiples millions qu'elle y injecte chaque année. C'est pourquoi j'interpelle la Municipalité avec les questions que voici :

- D'abord, la Municipalité peut-elle produire un inventaire de l'infrastructure non encore conforme à la loi, cela par exemple sous la forme d'une liste des arrêts de bus, débarcadères, gares et autres véhicules impliqués ?
- Ensuite, existe-t-il, par hasard, un plan de mise en conformité des infrastructures, suivi, cas échéant, de concert avec les entreprises concernées ? Et sinon, la Municipalité est-elle disposée à en établir un ?
- Concernant ce plan, à quel horizon temporel la conformité totale des transports publics yverdonnois à la LHand pourrait-elle être atteinte ?
- Et finalement, dans l'attente de la mise en œuvre complète de ce plan, des mesures sont-elles prévues pour atténuer la discrimination à laquelle sont de facto soumises les

personnes à mobilité réduite ? De telles mesures pourraient par exemple inclure la gratuité ciblée ou la mise à disposition de moyens de transport alternatifs efficaces.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Je vais répondre à votre question et ensuite je répondrai à votre première question, j'ai retrouvé la réponse que j'avais déjà archivée, excusez-moi.

Alors, M. le Conseiller communal, merci pour vos questions. La Municipalité partage évidemment vos préoccupations au sujet de l'accessibilité des transports publics et quelques éléments ont déjà été rapportés lors de ce Conseil, au mois de mai dernier, en réponse à la question de M. le Conseiller PAVID.

Pour rappel, comme annoncé dans le préavis PR22.18PR concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 875'000.- pour financer les études et les réalisations nécessaires pour consolider les stratégies sectorielles en matière de mobilité et concrétiser la vision directrice de la mobilité durable, la Municipalité a pour priorité le développement des conditions-cadres et d'exploitation des transports publics. Depuis 2021, elle a d'ailleurs fait passablement d'améliorations dans le fonctionnement du réseau de transport public urbain et a réalisé plusieurs aménagements d'arrêts LHand, notamment au Collège des Rives, à la rue du Valentin, à la rue du Mujon et au chemin de la Chèvre. Ce qui fait presque plus d'un arrêt par année depuis 2021. En ce moment, les travaux de l'arrêt Pierre-de-Savoie sont en cours de préparation et l'arrêt Général-Guisan est en cours de légalisation et bientôt de réalisation. Mais vous n'êtes pas sans savoir que le traitement des oppositions ne facilite pas forcément leur réalisation.

La Municipalité est en train d'établir une stratégie, avec les moyens qui sont les siens, pour prioriser la mise en conformité des arrêts selon des critères précis. Un préavis vous sera soumis pour accélérer sa mise en œuvre. Dans nos rues, la Commune compte au total plus de 120 quais ; selon les critères de l'Union des Transports Publics, seulement 12 % des quais sont conformes. 28 % supplémentaires sont accessibles avec assistance et 60 % nécessitent une intervention plus ou moins importante.

Du côté des véhicules, les entreprises TRAVYS et Car Postal roulent avec des véhicules qui sont conformes. L'aménagement des rues et arrêts selon la LHand prend du temps, car il faut prendre en compte l'état de la route, en garantir le financement et intégrer la durée d'amortissement et par souci d'optimisation des ressources à évaluer pour faire des synergies avec le Service des énergies ou d'autres services.

Hors du champ de compétence de la Municipalité, au niveau du rail, la gare d'Yverdon avait été mise en conformité pour Expo02. Toutefois, tant que les trains IC5 sont exploités avec des RABDe500, point très technique, plus connus sous le nom des ICN que vous connaissez très bien, il reste un besoin d'assistance pour accélérer l'offre grande ligne. Pour l'offre régionale, la situation est meilleure, les trains et quais sont dans l'ensemble accessibles.

Concernant les mesures de compensation, un service de navette facturé aux bénéficiaires, au même titre que les transports publics, a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier dans toute la Suisse. À ce jour, aucun recours à ce service n'a été annoncé par TRAVYS sur les réseaux urbains, et aucune doléance de personne à mobilité réduite n'a été adressée à la Municipalité, en dehors de la pétition qui concerne le futur arrêt des Terrasses. En cas de problématique spécifique à un arrêt en particulier, la Municipalité et ses services sont à votre disposition pour trouver une solution transitoire. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Conseiller Martin LOOS :**

Merci beaucoup, Mme la Municipale, pour ces réponses qui, je dois le dire, me satisfont que moyennement. Vous me dites « ça prend du temps », oui, mais la loi stipulait qu'il y avait 20 ans. Je remarque apparemment qu'on se réveille un peu tard. Et puis, pour information, cette histoire

de navette mise en place par les CFF, alternatif oui, mais elles doivent se réserver 2 heures à l'avance, ce qui n'est pas du tout en accord avec la loi. Donc je resterai attentif, et puis voilà.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Oui, M. le Conseiller LOOS, vous avez raison. La Municipalité ne peut que regretter que l'accélération de la mise en œuvre de la LHand n'ait pas été effectuée ces dernières années. Elle a fait tout ce qu'elle pouvait depuis 2021, en l'occurrence, c'est vrai qu'un arrêt de bus, plus d'un arrêt de bus par année, c'est déjà énorme par rapport au travail et aux ressources à disposition du service. Il y a aussi le cadre fédéral qui n'aide pas non plus, évidemment, mais on ne peut que regretter cette lenteur qui se retrouve dans l'ensemble de la Suisse, malheureusement.

**M. le Conseiller Martin LOOS :**

J'aimerais juste répéter, du coup, question de quand, selon les prévisions actuelles, Yverdon pourra enfin sortir de l'illégalité ?

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

J'ai déjà répondu : nous avons mis cela comme une priorité. Chaque année, nous faisons des réaménagements de quais en conformité avec la LHand, et nous serons très attentifs à continuer cette priorité tant que le financement suit derrière.

Je me permets de rebondir pour la réponse à la question de M. le Conseiller Martin LOOS. Donc, chers et chères Conseillères et Conseillers communaux, le Plan Directeur Localisé Gare-Lac présente des coupes types de différentes rues, dont l'avenue des Sports. Depuis sa publication, la rue de l'Hippodrome, la rue de l'Arsenal et un tronçon de la rue de l'Industrie ont été réaménagés dans l'enchaînement de la construction des bâtiments riverains, donc proche du Collège des Rives, des casernes des pompiers. L'avenue de la Plage est actuellement à l'étude pour réaliser son aménagement suite aux travaux de la STEP.

Concernant l'avenue des Sports, son réaménagement doit être coordonné avec le Plan Directeur Localisé Gare-Lac. Dans l'intervalle, la Municipalité a déjà pu sécuriser une bonne partie des traversées piétonnes importantes en direction d'Yvonand, grâce à la création d'un passage pour piétons notamment réalisé il y a 2 ans. Tenant compte du déficit de visibilité au passage piétons du chemin du Buron. La sécurisation du tronçon Buron-Grève va être étudiée et réalisée indépendamment de Gare-Lac. La Municipalité, grâce au travail engagé et motivé de son service, mène depuis de nombreuses études et chantiers permettant d'améliorer le réseau de mobilité douce pour toutes et tous : la sécurisation des passages pour piétons dans l'ensemble de la Ville, le projet des Moulins, la réfection de la rue du Canal, la passerelle Bel-Air, la rue de la Maison-Rouge, la passerelle des Cigarières dont le chantier a commencé, la mobilité douce sur Curtil-Maillet, qui est en cours, et la mise en conformité de plusieurs arrêts de bus comme nous l'avons évoqué.

L'avenue des Sports n'est pas une priorité au vu du manque de ressources financières et en personnel et de la coordination nécessaire avec le Plan Directeur Localisé Gare-Lac. Tout comme un gabarit routier n'est pas extensible, les ressources de la Ville ne le sont pas non plus, malheureusement, même si nous en rêverions aussi.

La Municipalité a donné des priorités en termes de réaménagement et ne peut effectuer toutes les études et réalisations en même temps. Je vous remercie pour votre compréhension et votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.11

**Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Passage mobilité douce sous la voie de chemin de fer le long du Mujon, à quand les travaux ?)**

Je me permettrai de ne pas redire chaque fois « Mme la Présidente » à chaque chose. Donc j'ai une série de questions, ça me prendra moins de 3 minutes pour les poser et qui touchent pratiquement toutes à des problèmes liés à la mobilité douce.

La première des questions porte sur le passage mobilité douce qui se trouve près du garage Bouby Rolls, au quai de la Thièle. Il y a là, le long du canal, des plaques métalliques qui sont en partie déformées, comme vous pouvez le voir sur les images ici. Ces creux se remplissent d'eau, sont dangereux en cas de pluie, ça donne de la glace par grand froid. Quand on passe, par exemple avec des petits enfants à vélo ou en trottinette électrique et même en faisant du jogging, on s'accroche à ces aspérités qui dépassent. Donc c'est particulièrement dangereux et je demande quand cela sera remis en ordre.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Au vu de la quantité et de la spécificité des questions qui ont été déposées par M. le Conseiller COCHAND, la Municipalité vous propose d'y répondre par écrit de manière complète. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Étant donné que ces questions ont été adressées par écrit à la Municipalité au mois de juin, si la Municipalité veut répondre par écrit, elle aurait dû en principe le faire depuis très longtemps. Mais je ne vais pas allonger les choses maintenant ce soir sur ces sujets. Je souhaite avoir effectivement des réponses, mais par contre, j'aimerais pouvoir poser la question numéro 5. Parce que, formellement, il faut que je pose les questions.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Vous avez raison, nous avons les textes de vos questions depuis fort longtemps. Le problème, c'est que tant que vous ne posez pas formellement la question, nous ne pouvons pas y répondre. Voilà. Ou alors, il y a moyen de passer directement en bilatéral avec la personne et la Municipale ou le Municipal concerné, ce qui est toujours une possibilité. Je rappelle que nous sommes à disposition de toutes et tous, Conseillères communales et Conseillers communaux, lorsqu'une question précise est posée et que nous pouvons vous répondre, hors le processus entre guillemets du Conseil communal. Mais cas échéant, effectivement, pour des raisons qui évidemment échappent à la Municipalité, enfin hors de contrôle de la Municipalité, vous n'avez pas pu poser vos questions, nous n'avons donc pas pu vous répondre formellement par ce biais-là. Donc, on aurait tendance à vous dire, effectivement, posez vos questions, ce qui nous permettra d'y

répondre, cas échéant, par écrit. Je vous remercie de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.12

**Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Pont du Mujon – Rue St-Georges quand les joints seront-ils refaits ?)**

Donc, si j'ai bien compris, je peux poser mes questions ? C'est parfait. Et puis, je remercie les secrétaires d'arriver à suivre avec les diapositives.

Ma question numéro 2 : les joints sur le pont du Mujon sont dégradés. Alors, j'ai le souhait de savoir quand ça sera remis en ordre. Je raccourcis au maximum les questions.



◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.13

**Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Asphalte carrefour rue d'Orbe-Curtil-Maillet-Cheminet, pourquoi n'a-t-on pas bétonné cet endroit sensible ?)**

Je passe à la question numéro 3 : nous avons un carrefour qui a été magnifiquement refait suite à un préavis que nous avons accepté. On sait qu'à cet endroit-là, la route fripait sous les effets de la chaleur et du poids des bus. À certains endroits en Ville, on a bétonné ces endroits et je me demande pourquoi on n'a pas bétonné à des endroits où manifestement, s'il y a à nouveau de la chaleur, la route se dégradera. Voilà.



◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.14

**Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Chaussée à proximité de Stoll, quand ce passage sera-t-il remis en état ?)**

Question suivante : elle porte sur la zone près de l'entreprise Stoll. J'étais intervenu il y a des années pour l'état de cette chaussée et le Service des travaux, dans l'urgence, avait fait du taccage ou du retaccage. Maintenant, ce ne sont pas les trous qui posent problème, c'est le retaccage. C'est dangereux pour les cyclistes, c'est dangereux également pour les trottinettes électriques et je souhaite savoir si des travaux seront faits avant l'hiver.



◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.15

**Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Trottoir chaussée de Treycovagnes, où en est le projet AggloY sur ce secteur ?)**

J'arrive maintenant à une question qui est un peu différente : la chaussée de Treycovagnes, au moment où j'ai posé la question, avait un trottoir qui était dans un état lamentable. Et miraculeusement, depuis le début du mois de septembre, ce trottoir était en train d'être refait. Je crois qu'il est juste achevé maintenant. Mais ma question était différente : elle demandait où en est le projet d'agglomération sur ce secteur. Alors, est-ce que là également, on me répondra plus tard ? Si je pose la question, c'est parce que la semaine passée, l'OFROU vient enfin de mettre une mise à l'enquête pour expropriation et cette mise à l'enquête aurait dû être faite en 2019, selon nos préavis. Alors, je m'étonne un tout petit peu qu'il ait fallu 5 ans pour un projet d'agglomération de mobilité douce, du temps qu'il a fallu...



◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.16

**Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Élargissement passage entre la rue du 24 janvier et le chemin de Fontenay, combien de temps faudra-t-il encore pour que le passage soit élargi ?)**

Dernière question, je suis peut-être obstiné, mais je n'arrive toujours pas à passer avec une poussette quand je promène les derniers de mes petits-enfants dans le secteur de Fontenay. Je montre, preuve à l'appui, que ce n'est pas possible. Il n'y a pas d'enfant dans la poussette, c'était pour éviter d'avoir à flouter les images, donc je suis retourné sans enfant pour montrer qu'on ne peut pas passer avec une poussette. Merci.



**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Vos remarques sont tout à fait légitimes, elles méritent effectivement d'être corrigées pour améliorer le réseau de mobilité douce, réseau piétonnier et cyclable. Vous avez, j'ai envie de dire, vous êtes bien patient, parce que vous avez déjà déposé vos questions au mois de juin et vous avez attendu 4 mois d'attente puisque vous les avez déposées au Conseil communal. Si vous les aviez adressées directement au service ou à moi-même, nous vous aurions répondu en deux semaines. Donc voilà, je vous remercie, bonne soirée.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Je fais très court. Lorsque je vais me renseigner auprès des services, on me le reproche. Alors je choisis une autre tactique. Merci.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Merci, M. le Conseiller. Je tiens ici à rappeler que les membres de ce Conseil, s'ils ont une question bilatérale auprès des différents services, il ne faut pas passer via les services, mais directement prendre contact avec le ou la Municipale en question. Donc merci de prendre note de ceci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.17

**Une question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Passage de mobilité entre la tour Invictus et Clendy-Dessous)**

Si ma mémoire est bonne, dans le cadre de l'octroi du permis de construire de la tour Invictus, un accord avait été conclu pour le financement d'un passage de mobilité douce en direction du lac. Maintenant que le nouveau quartier de Clendy-Dessous est sorti de terre, il me semble que ce passage prend de plus en plus d'importance. Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité, pour nous rafraîchir la mémoire : quel était l'accord conclu entre la Ville et le promoteur de la tour Invictus ? Quel était le tracé de mobilité douce ? Quelle serait la part des coûts de la construction de ce passage à la charge de la Ville ? Est-ce prévu au plan des investissements ? Et où en est le projet ?

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

C'est un projet en coordination avec le Service de l'Urbanisme. Si ma collègue juge nécessaire de compléter, je la laisserai faire. M. le Conseiller communal, merci pour vos questions. La parcelle 6452, où se situe la tour Invictus, est grevée d'une charge foncière d'un million pour la réalisation d'un ouvrage de franchissement sur ou sous les voies. Elle est valable 30 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2046.

Le tracé est parallèle à celui du passage inférieur de la rue de Clendy. Il relie l'extrémité sud de la parcelle 6452 avec la rue de Clendy-Dessous.

Par expérience, les passages inférieurs sous les voies CFF sont très onéreux en raison des contraintes liées au trafic ferroviaire, tant dans le cadre du chantier que pour assurer durablement l'exploitation ensuite. L'ouvrage est estimé à CHF 5'000'000.-, voire CHF 7'000'000.-. La part à charge de la Ville est donc de l'ordre de 80 à 85 %. Le plan des investissements présenté dans la communication CO23.08 prévoit aux lignes 6066 et 6066.1 un montant de CHF 3'100'000.- pour ce projet, et une réalisation après 2031.

Afin de baisser la charge pour la Ville, ce projet a été inscrit au PA4 en tant que mesure 4-53, dont vous trouverez les détails à la page 50 du volume B. La mesure a été présentée par l'agglomération à l'horizon A, soit pour une réalisation entre 2024 et 2028, vous en conviendrez, on est en retard.

Dans son évaluation, la Confédération a reporté la mesure à l'horizon C, soit après 2032. C'est la raison pour laquelle le plan des investissements la présente désormais à cet horizon.

Au vu des retours de la Confédération et de la complexité d'un projet de passage inférieur sous les voies des CFF, ce projet n'est pas une priorité au vu du manque de ressources financières et en personnel. Tout comme un gabarit routier n'est pas extensible, les ressources de la Ville ne le sont pas non plus.

La Municipalité a donné des priorités en termes de projets d'aménagement et ne peut effectuer toutes les études et réalisations en même temps. Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas commencer à réfléchir à une sécurisation de ce passage-là. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

Merci à la Municipalité pour ses réponses. On peut se poser la question : s'il ne faut peut-être pas le supprimer tout simplement, ce passage, enfin, l'idée de ce projet de passage, si c'est en priorité C, à aussi long terme ? Peut-être qu'il faut se concentrer sur l'essentiel. Merci en tout cas pour vos réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.18

**Une interpellation de Mme la Conseillère Pascale FISCHER & Consorts (Pour un accueil des enfants répondant enfin aux besoins des familles yverdonnoises)**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Mme la Conseillère Pascale FISCHER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, Mme FISCHER vous avez la parole.

**Mme la Conseillère Pascale FISCHER :**

Je suis bien heureuse de pouvoir enfin déposer cette interpellation, qui a été signée par de très nombreux Conseillères et Conseillers de presque tous les partis et soutenue par une large représentation des politiciennes pour Yverdon. Donc, nous l'avons déposée au mois de juin également.

Voici maintenant 5 ans, oui, 5 ans, que nous déposons une motion pour supplier la Municipalité à bien vouloir accélérer les capacités d'accueil de l'enfance à Yverdon. Cette motion, datée du 20 juin 2019, a fait partie de la charrette mise en place par M. le Président de l'époque, Christian WEILER. Elle a été considérée comme ne pouvant porter le titre de motion, car enjoignant la Municipalité à entreprendre ce qui faisait partie de son cercle de compétences. À sa demande, elle a donc été

retirée le 5 septembre 2019 au vu des incertitudes qu'il y avait par rapport à sa recevabilité. Cette motion demandait à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité de :

1. Intégrer systématiquement dans les futurs quartiers une unité d'accueil pour écoliers, une garderie et/ou une nurserie.
2. Repenser la grille des barèmes pour répartir au mieux le taux d'effort des familles.
3. Réviser le règlement actuel du réseau d'accueil de jour yverdonnois, de manière à offrir des places d'accueil aux enfants dont les parents sont au chômage ou en recherche d'emploi afin de rendre ceux-ci aptes au placement.
4. Prévoir des solutions innovantes, telles que la mise à disposition de locaux pour des crèches familiales ou des jardins d'enfants. Ces derniers libèrent des places dans les structures existantes et permettent ainsi aux enfants d'expérimenter la vie en groupe ou de vivre une première séparation. Pour les enfants allophones, ces mini-structures les préparent à l'entrée à l'école par l'apprentissage du français par immersion.
5. Dernière mesure qui avait été demandée : évaluer la qualité des prestations et la satisfaction des utilisateurs des accueils pour écoliers en milieu scolaire (APEMS).

Ensuite, des discussions multiples qui ont suivi ces péripéties nous avons senti que quelques initiatives allaient peut-être être prises pour répondre enfin à ce besoin d'accueil crucial et urgent. Nous avons donc temporisé, au grand dam probablement de nombreuses familles désespérées.

Lorsque le PR23.25PR, présentant un ambitieux plan de développement de l'accueil de l'enfance, a été déposé par la Municipalité, la commission en a soutenu les conclusions avec enthousiasme et à l'unanimité. Le ciel semblait s'éclaircir. Le préavis s'appuyait sur l'étude 2023 de MicroGIS, préconisant 505 places préscolaires pour que les familles de la région puissent valablement concilier vie professionnelle et vie privée. 244 places sont proposées actuellement en accueil collectif préscolaire, et la liste d'attente comportait, en fin d'année passée, 130 demandes en souffrance.

Avec la mise en œuvre complète du plan de développement présenté dans le PR23.25PR, ce seraient donc 178 nouvelles places potentiellement créées d'ici 6 ans, soit dans les deux années prochaines 78 places à Tom Pouce, Général-Guisan et Nogent. De 2027 à 2030, 100 nouvelles places ouvertes à Nogent et aux eHnv.

Et voilà qu'un nouveau coup de tonnerre fait basculer tout espoir. La structure d'accueil prévue aux eHnv risque bien de ne jamais voir le jour, vu les soucis énoncés lors de la dernière séance du Conseil communal. Ce sont donc 56 places qui sont menacées de ne jamais ouvrir. Je me permets donc de remettre encore et encore l'ouvrage sur le métier et pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Pourrait-elle répondre aux questions toujours tristement actuelles qui avaient été posées en 2019 ?
2. Pourrait-elle faire un point sur l'avance du plan de développement global ?
3. La Municipalité pourrait-elle indiquer comment seront compensées les places qui ne pourraient être créées en partenariat avec les eHnv ?

Je la remercie.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Mme la Conseillère FISCHER, je vais reprendre une à une les questions que vous posiez lors de la motion et y apporter les réponses.

1. Intégrer systématiquement dans les futurs plans de quartier une unité d'accueil pour écoliers, une garderie et/ou une nurserie. Dans le cadre de la mise à jour des plans de quartier, la mise en place de l'accueil de jour pré et parascolaire est systématiquement envisagée et favorisée. Pour autant, concernant le parascolaire, il reste nécessaire de tenir compte des localisations scolaires et non pas forcément des quartiers en tant que tels. C'est pourquoi il n'est pas toujours efficace de systématiser l'implantation d'UAPE dans certains quartiers alors qu'il n'y a pas d'école.

2. Repenser la grille des barèmes pour répartir au mieux le taux d'effort des familles. Le barème a été globalement repensé en 2022 afin d'améliorer le taux d'effort des familles. À cette fin, la courbe tarifaire a soulagé les familles les plus modestes. En outre, l'instauration de rabais fratries (25 % pour 2 enfants, 30 % pour 3 enfants et 40 % pour 4 enfants) a soulagé une partie des factures de la classe moyenne. De plus, ce changement réglementaire a permis au réseau d'obtenir une augmentation du pourcentage de la masse salariale subventionnée par la FAJE

3. Réviser le règlement actuel du réseau d'accueil de jour yverdonnois de manière à offrir des places d'accueil aux enfants dont les parents sont au chômage ou en recherche d'emploi. Dans le cadre de la révision du règlement, entré en vigueur courant 2022, cette question a été largement abordée. Les familles en recherche d'emploi sont considérées sur le même plan que les familles en emploi en ce qui concerne la liste d'attente. Néanmoins, elles ont droit à deux jours de prestation de manière générale. Dès que la famille peut démontrer une mesure de formation, elle devient éligible à toutes les prestations nécessaires.

4. Prévoir des solutions innovantes telles que la mise à disposition de locaux pour des crèches familiales ou des jardins d'enfants. Ces derniers libèrent des places dans les structures existantes et permettent aux enfants d'expérimenter la vie en groupe ou de vivre une première séparation. Pour les enfants allophones, ces mini-structures les préparent à l'entrée à l'école par l'apprentissage du français par immersion. Dans le cadre du développement du réseau, la Municipalité a permis la signature de conventions de collaboration avec plusieurs entités privées, par exemple Barjabul et Le Timatou. Grâce à cette collaboration, la Municipalité a permis à ces structures privées de percevoir des subventions de la FAJE. En outre, dans le cadre des collaborations entre le secteur RéAÿ et intégration, des places d'accueil au sein des structures privées sont subventionnées pour des familles dont le besoin d'intégration ne peut pas être pris en charge au sein du réseau d'accueil de jour.

5. Évaluer la qualité des prestations et la satisfaction des utilisateurs des accueils pour écoliers en milieu scolaire. Pour l'heure, aucune démarche d'évaluation client n'est en cours. Néanmoins, la responsable coordination, inclusion et qualité travaille sur un concept de qualité d'accueil qui permettra par la suite d'interroger les familles sur la pertinence de celui-ci.

6. Pourrait-elle faire un point sur l'avancée du plan de développement global ? Concernant le développement parascolaire, dans le cadre de l'adoption du plan de développement parascolaire, le Conseil communal avait enjoint la Municipalité à être plus ambitieuse. Le message a été entendu, et le secteur s'est mis au travail. Dans le cadre du développement des UAPE, le réseau devait ouvrir 36 places d'accueil pour 2023. Les 36 places ont été réalisées dans le cadre de l'agrandissement des sites de Fontenay ainsi que de Chamblon. Cette année a vu l'ouverture de 24 places supplémentaires à Chamblon. Le réseau aura donc développé 60 places d'UAPE, soit 24 de plus que prévu initialement. Dès lors, nous sommes en chemin pour dépasser notre objectif de 84 places à horizon 2030.

Concernant le plan de développement des APEMS, l'objectif consistait à la création de 39 places d'accueil jusqu'en 2027. Le réseau aura développé 54 places à la rentrée d'août 2024. Nous avons également pu accélérer les 30 places prévues à l'APEMS des Quatre-Saisons. Nous avons également créé l'APEMS des Quatre-Marronniers avec 15 places hors du plan de développement. Nous avons donc développé 54 places et sommes en bonne route pour développer plus que

l'objectif prévu de 63 places à horizon 2030.

Concernant le plan de développement préscolaire. Le plan de développement préscolaire a pris une année de retard concernant les projets du Petit Phare ainsi que de Tom Pouce. Pour le premier projet, du retard a été pris dans le développement du projet architectural, suite entre autres à une absence de longue durée au Service des bâtiments. Pour Tom Pouce, les places dépendent du départ de la cuisine de production de la FYAE. Celle-ci partira courant de l'année 2025, ce qui permettra enfin de créer les 10 places du plan de développement.

7. La Municipalité pourrait-elle indiquer comment seront compensées les places qui ne pourraient être créées en partenariat avec les eHnv ? Pour l'heure, les eHnv n'ont pas fait part de l'abandon du projet de Maison de l'Enfance. Néanmoins, le réseau s'est déjà mis en recherche de projets pouvant potentiellement compenser l'absence de ces 56 places à 2027-2030. Dans ce cadre, de futurs potentiels sont étudiés, notamment sur la commune de Champvent, qui permettrait ainsi aux parents de Champvent de pouvoir mettre en garderie leurs enfants et d'éviter ainsi de prendre des places à Yverdon dans les structures du réseau.

Merci de votre attention.

**Mme la Conseillère Pascale FISCHER :**

Je remercie du fond du cœur M. le Municipal. Je vois que c'est une problématique qui n'est pas écartée, mais vraiment, je vous supplie, au nom de toutes les familles qui ne savent pas où mettre leurs enfants, de continuer et de renforcer encore cet élan. Merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.19

**Une question de M. le Conseiller Xavier FISCHER (Pour une Fondation Yverdonnoise du Logement (FYL) véritable acteur de la politique yverdonnoise du logement)**

Alors, étant donné que, un, j'ai omis de prendre avec moi le texte de ma question, que, deux, il y a beaucoup d'objets à l'ordre du jour ce soir et que, trois, la Municipalité a reçu ces questions bien à l'avance, je serai bref.

Il y a deux ans, j'ai déposé un postulat concernant les actions et la gestion de la Fondation yverdonnoise du logement et cela dans le cadre d'un objectif de politique volontariste du logement, politique communale. La question du logement préoccupe beaucoup de nos habitants et habitantes, donc je demande à la Municipalité : qu'est-ce qui a été fait depuis et où est-ce qu'on en est ? Merci.

**M. le Municipal François ARMADA :**

M. le Conseiller FISCHER, tout d'abord, permettez-moi de vous remercier de nous avoir fait parvenir votre question préalablement. En préambule, sachez qu'il est prévu d'apporter une réponse plus complète à ce postulat d'ici quelques mois. Les causes de ce délai supplémentaire vous seront expliquées plus en avant dans les réponses à vos questions.

À la question : Quelles démarches ont été entreprises par la Municipalité et ses services pour répondre au postulat par des mesures concrètes ? Quelles actions sont envisagées et dans quel délai ? Je vais répondre sous trois axes.

Le premier c'est les statuts. Les statuts de la Fondation ont été modifiés en 2022. Le mandat des membres du Conseil n'est ainsi plus limité à deux législatures ; il peut aller au-delà. De plus, la Commission de gestion est désormais nommée pour une législature.

Au sujet de Montagny 13. Je vais vous donner un état d'avancement du projet. L'appel d'offres pour

le mandat de construction de 20 logements en entreprise totale a été adjudgé en avril 2024. Selon le planning, la demande du permis de construire devrait être déposée en avril 2025, et les travaux devraient débuter en février 2026.

Par rapport au futur. Parallèlement à l'étude « Objectif logement », qui arrive bientôt à terme, le Conseil de la FYL a entamé une réflexion sur l'avenir de la Fondation, concentrée sur son rôle, son fonctionnement et ses moyens. Dès que la politique du logement sera finalisée, un expert mandaté par la FYL va compléter ses réflexions sous deux angles : l'angle stratégique, d'ici la fin de l'année, et sous l'angle opérationnel, d'ici à l'été 2025.

À la question : La Municipalité peut-elle renseigner notre Conseil sur les grandes lignes de sa politique du logement qui découle de l'étude « Objectif logement » et dans quelle mesure cette étude peut-elle contribuer à la réponse au postulat précité ? Comme mentionné précédemment, l'étude « Objectif logement » est en cours en parallèle à celle portant sur la politique foncière active. Cette thématique a été traitée en séance de Municipalité spéciale, pas plus tard que cette semaine, avec la présentation d'un rapport commun « Politique de l'habitat et politique foncière active » porté par les Services de l'urbanisme, des bâtiments et JECOS. La mise en place des politiques foncières et de logement au niveau communal fera l'objet d'une communication à la population ainsi qu'au Conseil communal d'ici au premier trimestre 2025.

L'étude « Objectif logement » permettra d'identifier précisément les besoins en logements actuels et futurs des ménages yverdonnois. Les résultats intermédiaires ont, par contre, déjà permis par exemple de finaliser le programme du futur bâtiment de Montagny 13, qui proposera 20 logements à loyer abordable dont 12 appartements de quatre pièces et demie pour les familles et 8 appartements de deux pièces et demie, adaptés aux besoins des seniors.

Nous reconnaissons bien volontiers que le traitement de ce postulat prend du temps. Par contre, au vu de ce qui précède, les réponses gagneront en qualité grâce aux informations qui résultent de l'étude « Objectif logement » ainsi que de la politique foncière active. Elles seront surtout traitées en coordination avec celle-ci.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Xavier FISCHER :**

Je remercie M. le Municipal ARMADA pour ses réponses et d'avoir rappelé mes questions. Je prends acte avec plaisir que le sujet est traité, qu'il y a des éléments concrets qui ont été mis en œuvre, notamment la valorisation de la parcelle Montagny 13 qui était en somnolence depuis longtemps. Je sais aussi qu'il y avait des soucis d'effectifs au sein du Service, je comprends cela. Je vois aussi que les études prennent du temps, notamment l'étude « Objectif logement ». Je suis impatient de connaître les conclusions et je me réjouis de les voir et d'apprendre, au courant de l'année prochaine, une stratégie plus complète. Je reviendrai si nécessaire sur ce point, mais je vous en remercie déjà.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.20

**Interpellation de M. le Conseiller David RYCHNER (Les conditions de travail des professionnelles de l'accueil en milieu familial de jour)**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller David RYCHNER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. RYCHNER vous avez la parole.

**M. le Conseiller David RYCHNER :**

L'accueil en milieu familial de jour offre un cadre personnalisé pour nos enfants. L'atmosphère y est rassurante et apaisante. Le nombre d'enfants restreint favorise une relation étroite entre l'enfant et l'accueillante en milieu familial, appelée aussi maman de jour. Mon fils ayant été placé en accueil familial de jour jusqu'à ses 4 ans, j'ai pu constater l'engagement de ces professionnels dans son accompagnement et son éducation.

En plus d'être une offre particulièrement adaptée pour nos enfants, l'accueil en milieu familial de jour est une solution complémentaire et nécessaire aux structures d'accueil de notre Ville. Avec une prise en charge de 7h à 18h30, sans réelle pause, les journées peuvent être éreintantes. Les accueillantes sont rémunérées à un tarif horaire. Malgré une augmentation de ce tarif en 2023, les conditions salariales ne sont toujours pas à la hauteur de la qualité de la prestation offerte. Les restrictions d'accueil en fonction du nombre et de l'âge des enfants amènent un salaire mensuel nettement en-dessous à celui d'une assistante socio-éducative travaillant en structure d'accueil.

Le matériel fourni gratuitement par le réseau est minimal. Les livres et jouets, par exemple, sont à la charge de la maman de jour. En cas d'accueil d'écoliers combiné à l'accueil d'enfants en bas âge, l'accueillante est obligée de se déplacer avec l'ensemble des enfants pour les trajets vers l'école, sans possibilité de déléguer la garde à une autre personne, même si celle-ci est formée. L'accueillante n'est d'ailleurs pas rémunérée lorsque les écoliers sont à l'école, et il est quasiment impossible de combler précisément ces heures creuses sans dépasser le nombre limité d'enfants à un autre moment de la journée.

À tout cela s'ajoutent des vacances non payées et des prestations minimales en cas de maladie de l'accueillante. En outre, la formation est un autre aspect à améliorer. Seules deux formations sont payées et obligatoires. Par exemple, les formations en gestion émotionnelle et en premiers secours ne sont pas obligatoires et non rémunérées, alors qu'elles sont essentielles pour assurer une prise en charge de qualité.

À cela s'ajoute la question du soutien. Même si les coordinatrices sont à disposition des accueillantes en cas de problème, il n'y a pas de supervision, d'intervention ou de colloque pour échanger sur les difficultés rencontrées ou sur sa pratique professionnelle. Il est aussi bien dommage qu'une professionnelle expérimentée en tant qu'accueillante en milieu familial ne puisse pas faire reconnaître ses acquis pour l'obtention d'un CFC d'assistante socio-éducative, ce qui ne semble pas si inconcevable que cela. En effet, compte tenu de la différence salariale et des conditions de travail, une accueillante en milieu familial formée en tant qu'ASE ne retournerait probablement pas à son travail initial.

Tout ce qui précède me fait penser que l'activité d'une accueillante en milieu familial de jour n'est pas considérée comme un travail reconnu, mais comme une activité accessoire. Avec une tâche aussi essentielle pour notre société, il est temps que cela change.

Face à ce constat, les questions suivantes sont posées à la Municipalité :

- La Municipalité a-t-elle conscience des conditions de travail des accueillantes en milieu familial de jour ?
- Des mesures sont-elles en cours pour améliorer la situation des accueillantes ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que la Municipalité peut intervenir auprès de l'association intercommunale afin que cette dernière puisse tout mettre en œuvre pour des mesures permettant de mieux refléter la responsabilité, la charge de travail et l'importance de cette fonction ?
- La Municipalité a-t-elle d'autres idées afin d'apporter un soutien accru aux professionnels de l'accueil de jour ?

Merci.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

M. le Conseiller RYCHNER, je vais également reprendre vos questions et tenter d'y répondre.

Question numéro 1 : La Municipalité a-t-elle conscience des conditions de travail des accueillantes en milieu familial de jour ? Réponse : La Municipalité a conscience des conditions de travail des accueillantes, c'est pourquoi elle travaille au quotidien en collaboration avec l'ARAS afin d'améliorer celles-ci. La Municipalité rappelle malgré tout que la gestion du personnel de l'accueil en milieu familial est uniquement de la responsabilité de l'ARAS, envers qui la Municipalité et le réseau d'accueil de jour d'Yverdon ont délégué leurs compétences dans ce domaine.

Est-ce que des mesures sont en cours pour améliorer la situation des accueillantes ? Réponse : Dans le cadre du budget 2025, l'ARAS a pris la décision, validée par les différents réseaux dont le RéAjr, du transfert d'un franc de frais d'acquisition dans le salaire des accueillantes. Cette action permet de soumettre ce nouveau franc aux cotisations sociales, ce qui n'était pas le cas précédemment, quand il se trouvait dans les frais d'acquisition. C'est donc une amélioration de la situation des accueillantes. J'y reviendrai tout à l'heure.

De plus, le réseau participe à la future nouvelle action de communication organisée par la FAJE, visant à valoriser tant le travail des accueillantes en milieu familial que l'accueil en tant que tel. Dans ce cadre, différents supports de communication ont été utilisés, comme notamment des bus TRAVYS.

Est-ce que la Municipalité peut intervenir auprès de l'ARAS afin que cette dernière puisse mettre tout en œuvre pour des mesures permettant de mieux refléter la responsabilité, la charge de travail et l'importance de cette fonction ? Comme souligné ci-dessus, un projet d'amélioration du salaire a été validé dans le cadre du budget 2025.

La Municipalité a-t-elle d'autres idées ? La Municipalité est actuellement en cours de réflexion, entre autres avec l'ARAS, mais il est probablement un peu tôt pour vous en parler ce soir. J'aimerais juste maintenant revenir sur le tarif horaire. Le tarif total est de CHF 6.30, et il était splité auparavant comme suit : tarif horaire CHF 4.20, frais d'acquisition CHF 2.10. Depuis 2025, le tarif horaire sera de CHF 5.20 et les frais d'acquisition de CHF 1.10. Ces éléments permettent d'améliorer la couverture sociale, l'AVS, améliorations des indemnités en cas d'absence, sachant qu'une assurance perte de gain maladie est offerte depuis 2024. Avant, il s'agissait uniquement de l'échelle de Berne, mais maintenant, depuis 2024, il y a bien une assurance perte de gain maladie. Aucun impact de l'augmentation des charges sociales, qui sont prises en charge par le réseau. Il y a également la possibilité accrue de pouvoir ainsi cotiser à la LPP.

Voilà ce que je pouvais répondre ce soir.

**M. le Conseiller David RYCHNER :**

Merci beaucoup pour vos réponses. Je suis content de savoir qu'il y a déjà des choses qui se font, qu'il y a une valorisation de la fonction au travers d'actions de communication. Cela m'amène à d'autres questions, que je me pose, mais je n'attends pas une réponse ce soir. Mais c'est à propos de ce tarif horaire de CHF 6.30, avec une amélioration de la couverture sociale : est-ce suffisant finalement pour avoir un salaire mensuel décent par rapport à toutes les contraintes qu'implique cette fonction en termes d'accueil ? Je me pose aussi... des conditions de l'APG en tant que telle. Voilà, cela m'ouvre d'autres questions et puis on pourra en discuter à l'occasion. Je vous remercie en tout cas pour vos réponses. Et puis, je tiens à souligner que la valorisation de cette fonction et de meilleures conditions pourraient aussi peut-être créer de nouvelles places d'accueil, grâce à l'arrivée de nouvelles professionnelles de l'accueil de jour qui pourraient se sentir peut-être plus intéressées par ce métier. Merci beaucoup.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Alors, je ne suis effectivement pas certain que le tarif horaire... mais voilà, il est ce qu'il est pour l'instant. Vraisemblablement, effectivement, il faudra probablement l'augmenter. Maintenant, la

FAJE a mandaté une étude pour identifier toutes ces problématiques au niveau des accueillantes en milieu familial, dans l'ensemble des réseaux, pour qu'on ait aussi une certaine équité entre les réseaux d'accueil de jour, car autrement, cela n'aurait pas de sens. Et puis, on est effectivement en recherche d'accueillantes, mais il y a aussi des difficultés dans l'accueil. Typiquement, nous avons eu trois accueillantes qui se sont vu résilier leur bail à loyer, car les autres voisins s'étaient plaints du bruit des enfants qui étaient accueillis. Donc, il y a aussi ces conjonctures-là qui font que ce n'est pas simple. Je le reconnais bien volontiers.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.21

*Interpellation transformée  
en question*

**Une interpellation de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Soutenir l'UNRWA et le CICR dans leurs missions humanitaires)**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, Mme CHEVALLEY vous avez la parole.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Tout d'abord, étant donné que je n'ai pas prévu de déposer de résolution suite à cette interpellation, je souhaite transformer mon interpellation en une simple question.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Alors, c'est tout à fait possible, Mme la Conseillère. Je vous cède la parole.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Merci beaucoup. Lors de sa session d'automne, le Conseil national a pris la décision de couper les financements à l'UNRWA, alors même qu'une crise humanitaire dévastatrice frappe Gaza et le Moyen-Orient. Les organisations humanitaires, l'ONU, les médecins suisses qui s'y sont rendus et la population rapportent l'horreur vécue sur le terrain : famine, manque de soins et absence d'abris.

L'UNRWA, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens, joue un rôle central à Gaza en assurant la gestion des abris, la distribution de nourriture, la fourniture de soins et la coordination de l'aide humanitaire dans des conditions extrêmement difficiles. Bien qu'Israël ait accusé certains employés de l'UNRWA d'avoir des liens avec les attaques du Hamas, une enquête interne indépendante, demandée par l'ONU, affirme qu'il n'existe aucune preuve de l'implication des employés de l'UNRWA dans ces attaques. Ce rapport dit « Colonna » souligne d'ailleurs que l'UNRWA applique une politique de neutralité plus rigoureuse que d'autres organisations similaires et réaffirme que l'UNRWA est irremplaçable et indispensable au développement humain et économique des Palestiniens et Palestiniennes.

Malgré cela, le Conseil national persiste dans sa décision, suggérant que le CICR pourrait assumer les fonctions de l'UNRWA. Pourtant, le directeur général du CICR a encore affirmé le 19 septembre dernier, à la RTS, que le CICR n'est pas en mesure de reprendre les activités de l'UNRWA. Les deux organisations ayant des missions fondamentalement différentes et le volume de tâches étant bien trop important.

Face à cette situation, des communes comme Genève ou Fribourg ont pris les devants. Le 17 septembre dernier, un postulat a été adopté par le législatif de Fribourg demandant d'étudier la possibilité d'un soutien financier d'un franc par habitant en faveur des enfants de Gaza. Les communes peuvent donc agir concrètement pour combler le vide laissé par le désengagement national. Yverdon-les-Bains, à son tour, pourrait contribuer à cet effort humanitaire et

symboliquement soutenir les Conventions de Genève ainsi que la tradition humanitaire chère à la Suisse.

À ce titre, je pose les questions suivantes :

Les comptes 2023 indiquent que la Ville d'Yverdon-les-Bains participe à l'aide au développement pour un montant de CHF 59'600.- (numéro de compte 3659.01). Qu'est-ce qui est inclus dans ce montant et serait-il possible d'augmenter l'aide au développement afin d'apporter un soutien financier à l'UNRWA et au CICR ou à d'autres organisations humanitaires ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Alors, concernant les comptes 2023, la Commune d'Yverdon-les-Bains collabore avec la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) dans le soutien à divers projets de développement. En 2023, la Commune a décidé de soutenir trois projets sélectionnés par la FEDEVACO.

Premier projet : « Protéger c'est soigner » au Cameroun, avec Médecins du Monde, qui vise à réduire les violences et à favoriser l'accès des victimes aux services de prise en charge et de protection. Le projet se tient dans deux zones touchées par un conflit, nord-ouest, et une présence importante de populations déplacées à l'ouest. Il se décline en deux axes d'action : le renforcement du système de protection à travers un appui aux hôpitaux régionaux, écoles publiques et commissariats de police ; ainsi que la réduction des violences basées sur le genre, grâce à un travail de sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive et de plaidoyer notamment auprès des auteurs de violences et des leaders d'opinion locaux et régionaux.

Deuxième projet : « Eau potable et assainissement », conduit à Madagascar par l'association KISSAF, en collaboration avec Nouvelle Planète. Il développe l'approvisionnement en eau, la gestion des déchets et le reboisement dans la région d'Ambatomonjaka, au centre de Madagascar. La population y est en effet dépendante de sources dont l'eau n'est souvent pas potable. Le temps consacré à l'approvisionnement en eau ainsi que les maladies hydriques et les risques de pollution pèsent grandement sur la qualité de vie des familles.

Troisième projet : le centre de prévention Taller de los Niños (Atelier des enfants) organise dans un quartier défavorisé de Lima au Pérou la prise en charge médicale et sociale des enfants en bas âge. Des méthodes communautaires de développement et de santé infantile y sont pratiquées et coconstruites avec la population et les autorités depuis de nombreuses années. Le personnel de santé est formé à accompagner les familles dans le développement de l'enfant.

Pour 2024, la Ville maintient son aide aux trois projets sélectionnés en 2023, sur un budget de CHF 60'400.-, CHF 10'000.- sont alloués au futur lauréat du prix Diaspora et Développement, dont la cérémonie de remise des prix aura lieu le 9 octobre à l'Aula Magna.

Serait-il possible d'augmenter l'aide au développement afin d'apporter un soutien financier à l'UNRWA et au CICR ? La décision d'un soutien à de grandes organisations internationales, impliquant de nombreux enjeux politiques, sociaux et humanitaires pour la Suisse, doit relever d'un positionnement en ce sens du Parlement fédéral ou du Conseil fédéral. De son côté, la Commune d'Yverdon-les-Bains fait déjà une grande partie de sa part, tant au niveau local qu'à plus petite échelle au niveau international. Depuis 1994, la Commune d'Yverdon-les-Bains s'engage déjà en mobilisant une enveloppe financière en faveur du développement à hauteur de CHF 2.- par habitant et par année, et ce, suite à une motion de M. le Conseiller Philipp MÜLLER. Maintenant, le budget finalement, in fine, c'est le Conseil communal qui le décide et nous pourrions en reparler éventuellement en décembre.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Merci, M. le Municipal, pour la présentation des projets de la FEDEVACO. Ce serait aussi

intéressant, peut-être, d'avoir les montants pour chacun de ces projets. Pas forcément besoin de les avoir maintenant, mais je trouverais intéressant d'informer la population et le Conseil sur finalement ces projets, qui sont assez intéressants et que Yverdon soutient.

Concernant ma deuxième question, je précise que je ne demandais pas l'avis de la Municipalité ou votre avis personnel. Je demandais si c'était possible, en termes juridiques. Votre réponse m'indique donc que oui, c'est possible et que cela revient à une décision du Conseil communal. Voilà, merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

## Clôture

### **Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La discussion est toujours ouverte au point 10 de notre ordre du jour.

### **M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

J'attends depuis le mois de juin une réponse de la Municipalité à une question que j'ai posée. J'ai tenté vainement d'obtenir la parole à la dernière séance pour qu'il me soit répondu. Je me suis permis aujourd'hui de penser qu'au point 4, la Municipalité me donnerait la réponse qui m'avait été promise. Alors, je ne sais pas comment je peux faire.

### **Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Alors, je ne sais pas de quelle question il s'agit, M. le Conseiller.

### **M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Mme TUOSTO m'avait assuré qu'elle me répondrait à la prochaine séance. Nous étions dans le cadre des comptes et j'ai posé une question au sujet des déchets. J'ai sans autre accepté la proposition de Mme TUOSTO qu'elle me réponde à la séance suivante. Mais, comme elle ne l'a pas fait, je me permets de rappeler que j'attends toujours une réponse.

### **Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Alors, je vous remercie de cette remarque, M. le Conseiller. J'imagine que Mme la Municipale Brenda TUOSTO en prend note.

### **M. le Conseiller Martin LOOS :**

Ce n'est pas grand-chose, j'aimerais juste pouvoir tenir jusqu'à minuit, parce qu'autrement, je sens qu'il y a une deuxième pizza qui va me passer sous le nez !

### **Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Merci, M. le Conseiller. Je pense que tout le monde n'est pas du même avis. Donc, cette fois-ci, la parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 7 novembre à 20h00.

Il est 22h43, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Anita ROKITOWSKA

Laure FAVRE

Présidente

Secrétaire adjointe